

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services d'une valeur égale ou supérieure au seuil de l'UE

Intitulé du projet :

Projet d'appui au développement des systèmes alimentaires durables et résilients au Mali (PADSAD-M)

Pays :

Mali

ID de projet :

G-012004

Numéro d'appel d'offres :

7000002294

Prestation objet de l'appel d'offres :

Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

0. Liste des abréviations.....	3
1. Contexte.....	4
2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante.....	8
2.1. Durée	8
2.2. Objectifs, indicateurs, lots de prestations	8
2.3. Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances.....	15
2.4. Protection des données et sécurité de l'information	17
2.5. Autres prescriptions	18
3. Conception technique et méthodologique	19
3.1. Interprétation de l'objectif (point 1.1 du schéma d'évaluation)	19
3.2. Processus et acteurs dans le système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation).....	20
3.3. Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation).....	20
3.4. Gestion du projet (point 1.4 du schéma d'évaluation)	22
3.5. Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)	23
4. Personnel.....	23
5. Consignes de calcul.....	32
5.1. Déploiement d'expert·e·s	32
5.2. Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales	33
5.3. Frais de voyage et de déplacement.....	33
5.4. Biens matériels.....	35
5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention	35
5.6. Ateliers, formations initiales et continues.....	36
5.7. Subventions locales	36
5.8. Frais divers	36
5.9. Poste de rémunération flexible	36
6. Exigences relatives au format de l'offre	37
7. Options ou contrat consécutif.....	38
7.1. Option portant sur l'extension du contenu des prestations / la prolongation de la durée du contrat selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB).....	38
7.2. Option portant sur l'achat de biens matériels selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB).....	38

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARI-ZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)



Numéro d'appel d'offres : 7000002294

7.3. Marché consécutif selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics (VgV)	38
8. Annexes	38

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

0. Liste des abréviations

BMF	Ministère fédéral allemand des Finances
CD	Coopération au développement
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
CRS-SANAD	Contrat de réforme sectorielle pour la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et l'Agriculture Durable
CVA	Chaîne de valeur ajoutée
CW	Capacity Works
JE	Jour d'expert·e
KOMP	Suivi et calcul prévisionnel des coûts par extrant
LOI	<i>Letter of Intent</i> Déclaration d'intention
MoU	Protocole d'accord
ON	Office du Niger
TdR	Termes de référence
TES	Transformation des systèmes alimentaires
UE	Union européenne

1. Contexte

Les systèmes agroalimentaires actuels peinent de plus en plus à assurer une alimentation suffisante et saine pour tous à l'intérieur des limites planétaires. Leur forte pression sur les ressources naturelles alimente le changement climatique, la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité. Ces enjeux sont particulièrement critiques dans les contextes fragiles et touchés par les conflits, où l'insécurité alimentaire se conjugue à des contraintes nutritionnelles, environnementales et économiques. Une transformation profonde des systèmes alimentaires s'impose dès lors afin de promouvoir des modèles de production durables, inclusifs et résilients.

Au Mali, ces défis sont particulièrement prononcés dans le secteur agricole, qui emploie près de 80 % de la population. L'agriculture est confrontée à la variabilité climatique, à la dégradation des sols et à un accès limité à l'eau, aux intrants et aux financements. Ces contraintes, aggravées par les conflits, les déplacements de populations et l'insuffisance des infrastructures, entraînent une production insuffisante face à une demande croissante liée à la forte dynamique démographique, contribuant à une insécurité alimentaire persistante et à une malnutrition élevée.

Dans ce contexte, l'Office du Niger constitue un levier stratégique pour la sécurité alimentaire nationale grâce à son important potentiel d'irrigation en aval du barrage de Markala. Fin 2023, les superficies aménagées atteignaient 115 000 ha, alors que le potentiel d'extension est estimé à environ 366 000 ha, soit près de deux tiers encore non valorisés. La Zone Office du Niger demeure la principale zone sécurisée de production rizicole et maraîchère du pays, avec une production annuelle d'environ 915 000 tonnes de paddy. Malgré cette contribution majeure, la production nationale reste insuffisante pour satisfaire la demande interne en constante augmentation, et les efforts de développement n'ont pas encore pleinement exploité les potentialités de la filière.

Afin d'appuyer la valorisation de ces potentialités, l'Union européenne (UE) a soutenu, dans le cadre du 11^e Fonds européen de développement (FED), le Contrat de Réforme Sectorielle pour la Sécurité Alimentaire, Nutritionnelle et l'Agriculture Durable (CRS-SANAD), axé notamment sur la chaîne de valeur riz à l'Office du Niger. L'aménagement de 2 548 ha dans le casier de Tiongoni a ainsi été financé. En complément, la GIZ a mis en œuvre entre 2018 et 2022 le projet PARIZON, financé par l'UE, dans le cadre de la composante Mali du projet global des *Centres d'Innovations Vertes* (CIV), dont les résultats ont été significatifs malgré un contexte marqué par l'insécurité et la pandémie de COVID-19, avec plus que le doublement des revenus des bénéficiaires dans les filières riz et maraîchage.

Pour consolider ces acquis et répondre durablement aux défis du secteur, le projet « Appui au développement des systèmes alimentaires durables et résilients au Mali » (PADSAD-M), **co-financé par le BMZ et l'Union européenne**, a été lancé. Il s'articule autour de deux axes :

- **Axe 1** : poursuite du projet PARIZON, intégrant les dimensions de nutrition, de genre et d'agroécologie dans le développement durable de la chaîne de valeur riz à l'Office du Niger ;
- **Axe 2** : mise en œuvre au Mali du projet global TES du BMZ, visant à renforcer des initiatives de transformation des systèmes alimentaires.

Le présent appel d'offres porte principalement sur l'Axe 1. Plus d'informations sur l'Axe 2 du paquet-pays du projet global « Transformation des systèmes alimentaires (TES) » se trouvent en Annexe 2. Une synergie entre les deux Axes du PADSAD-M est toutefois assurée entre

autres à travers les activités prévues dans le cadre d'un des résultats (voir Chapitre 2.2.2.2 pour plus de détails).

Les résultats obtenus par le projet PARIZON ont démontré la pertinence de cette approche intégrée pour renforcer durablement les chaînes de valeur riz et maraîchage à l'Office du Niger, améliorer les revenus des producteurs et consolider la sécurité alimentaire locale, même dans un contexte difficile. Ces acquis justifient aujourd'hui la poursuite et l'extension des interventions vers d'autres périmètres de la zone Office du Niger, tout en élargissant le champ d'action par une intégration plus systématique des dimensions nutrition, genre et agroécologie. Cette nouvelle phase s'inscrit en outre dans une logique de complémentarité et de synergie avec les actions de transformation des systèmes alimentaires portées par le projet global TES (Axe 2), afin d'amplifier les impacts au niveau territorial et sectoriel.

Malgré le potentiel de l'agriculture irriguée, la zone de l'Office du Niger reste confrontée à de nombreuses contraintes techniques, socio-économiques et organisationnelles : accès limité au foncier pour les femmes et les jeunes, insuffisance du conseil agricole de proximité, faible maîtrise des techniques de production et de transformation, dégradation des infrastructures, problèmes phytosanitaires persistants, organisation insuffisante des producteurs pour l'accès aux intrants, financements et marchés, ainsi que coûts élevés des semences de qualité et de la main-d'œuvre. Ces facteurs limitent la diversification agricole, réduisent les revenus et accroissent la vulnérabilité des ménages. La faible diversification des cultures affecte également la qualité de l'alimentation, tandis que certaines pratiques agricoles, notamment le déboisement et la mauvaise gestion des sols, contribuent à la dégradation des ressources naturelles. L'adoption d'approches agroécologiques apparaît dès lors essentielle pour restaurer la fertilité des sols, réduire l'usage d'intrants chimiques, préserver la biodiversité et renforcer la durabilité des systèmes de production.

Face à ces défis, les priorités d'intervention portent sur l'amélioration de la productivité et de la qualité du riz et du maraîchage par des pratiques innovantes, la promotion de la diversification des cultures pour renforcer les revenus et la sécurité nutritionnelle, le renforcement des capacités organisationnelles des producteurs et productrices afin de faciliter l'accès équitable aux ressources et aux marchés, le développement de la mécanisation adaptée et la gestion durable des ressources naturelles dans une perspective agroécologique intégrée. L'intégration transversale des dimensions de genre, de nutrition et de durabilité environnementale constitue un facteur déterminant pour l'efficacité et l'appropriation des actions mises en œuvre.

Groupe cible et zone d'intervention

Le groupe cible de l'Axe 1 est composé des exploitants agricoles, hommes et femmes, et de leurs familles dans les zones d'interventions, des acteurs travaillant dans la valorisation de la chaîne de valeur riz (producteurs/trices, organisations paysannes, transformateurs/trices, commerçant(e)s), des exploitants maraîchers (hommes et femmes) et des acteurs de renforcement des capacités des maraîchers ainsi que des prestataires de service.

En ce qui concerne la zone d'intervention, il s'agit principalement des parties et sites des zones de M'Bewani et de Molodo où le PARIZON 1 n'a pas encore travaillé. Au total, le projet PARIZON a été actif dans 62 sites, dont 33 à Molodo et 29 à M'Béwani. Les sites « non touchés » par PARIZON et donc à cibler par PADSAD-M dans les deux zones incluent 20 sites à Molodo et 15 sites à M'Bewani. L'intervention du projet cherchera toutefois de mettre en valeur les acquis et bonnes pratiques des anciens sites au profit des nouveaux sites.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Dans ces zones d'intervention, le projet touchera directement et indirectement 10.000 personnes au total (dont 20% de femmes et 30% de jeunes) dans les exploitations agricoles familiales. Un accent particulier sera mis sur le groupe cible des femmes et des jeunes. Les bénéficiaires directs des activités de renforcement des capacités techniques et organisationnelles sont estimés à environ 5.000 producteurs/trices (dont 2.000 productrices), 50 entreprises familiales de transformation du riz (constituées à plus de 80% de femmes) et 15 prestataires de service.

Partenaires et intermédiaires, d'autres projets dans la zone d'intervention

Pour le PADSAD-M dans sa totalité, les intermédiaires sont des professionnels et des responsables d'institutions et de structures partenaires gouvernementales, semi-gouvernementales et non gouvernementales. D'autres intermédiaires sont les prestataires de services publics et privés, les institutions de recherche et des organisations de la société civile. Les intermédiaires doivent avoir la volonté et le potentiel d'initier, de mettre en œuvre, de refléter et de communiquer des changements transformateurs.

Parmi les intermédiaires de l'Axe 1, une analyse devrait être faite par le prestataire pendant la phase de démarrage concernant les acteurs autour de l'Office du Niger (ON) le plus performants et intéressés à une transformation agroécologique du système de production rizicole.

(Dans l'Axe 2, des institutions de plaidoyer qui défendent la cause des femmes et des jeunes ruraux comme la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER), la Fédération Nationale des Jeunes Ruraux (FENAJER) ou la Coordination Nationale des Organisation Paysannes (CNOP), ayant participé déjà à l'atelier de démarrage de l'Action, pourront être adressées comme des intermédiaires.)

Finalement, l'échange avec des instituts de recherche agronomique, tels que l'Institut d'Économie Rurale (IER) et l'Université de Ségou, constitue un pilier important de l'Action afin de garantir le respect des normes et standards de qualité en vigueur et de prendre en compte les tendances innovantes.

Contexte de sécurité

Le contexte sécuritaire au Mali demeure profondément instable et imprévisible, marqué par la persistance d'insurrections armées, de violences perpétrées par des groupes terroristes et d'une insécurité généralisée qui affecte l'ensemble du pays. Depuis plusieurs mois, la situation dans le sud s'est également aggravée : des groupes armés exploitent les corridors logistiques, et les attaques ciblant les camions de carburant ont entraîné un blocage partiel de l'approvisionnement du pays. Ces dynamiques ont provoqué d'importantes pénuries de carburant, des perturbations majeures du transport, ainsi que des coupures d'électricité récurrentes.

La zone de l'Office du Niger a récemment connu une détérioration significative du climat sécuritaire. On y observe une augmentation des incidents liés aux acteurs armés, des contraintes d'accès, une incertitude accrue concernant la mobilité, ainsi que des impacts logistiques directs liés à la rareté du carburant et à la dégradation des services essentiels. Ces facteurs affectent fortement la planification et la mise en œuvre des activités sur le terrain.

La description ci-dessus reflète la situation au moment de l'élaboration des présents TdR. Toutefois, le contexte sécuritaire au Mali évolue rapidement et de manière parfois imprévisible. Il incombe aux soumissionnaires de se renseigner sur l'évolution la plus récente de la situation sécuritaire, y compris dans la zone de l'Office du Niger, afin de préparer une offre pleinement informée et adaptée.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Risques et mesures d'atténuation proposées

Pour le PADSAD-M dans sa totalité (Axe 1 et 2), les risques et mesures d'atténuation suivantes ont été identifiés :

Risques	Probabilité*	Capacité d'atténuation*	Mesures d'atténuation
Risques politiques			
Aggravation de la crise politique et de la situation sécuritaire qui en résulte	3	1	Surveillance systématique du contexte et analyse des risques de sécurité et, au besoin adaptations ; mise en œuvre de toutes les mesures de soutien en tenant compte des conflits ; contrôle à distance
Risques liés à la mise en œuvre du projet			
Effet du changement climatique et de la dégradation des sols ; Mobilisation des financements publics ; Frais de gestion de la sécurité ; Instrumentalisation du processus, Groupes d'intérêts dominants, Exclusion d'acteurs, Résistance des acteurs centraux, Collaboration insuffisante entre différents acteurs	3	2	Développement et promotion d'approches agroécologiques ; dialogue politique avec le partenaire (en concertation avec d'autres bailleurs et acteurs) ; Activités sur l'inclusion de groupes d'acteurs pertinents / sous-représentés / vulnérables ; Appui sur l'organisation de processus de dialogue et sur la gestion de positions contradictoires
Risques liés à la durabilité			
Faible volonté de réforme ; Non-réalisation des objectifs et dissolution de l'initiative de transformation	3	1	Dialogue politique avec le partenaire (en concertation avec d'autres bailleurs) ; Prise en compte de critères de durabilité lors de la sélection de l'IT
Impact environnemental et social (effets négatifs involontaires)			
Conflits d'intérêts ; Conflits de ressources ; résistance à la focalisation sur le genre	2	2	Prise en compte systématique des approches <i>Do-no-harm</i> et <i>Leave No One Behind</i> (LNOB)
Risques de corruption			
Intérêts personnels élevés et risque de corruption chez différents acteurs	3	2	Application stricte de processus standards de gestion et de contrôle ; instaurer la transparence dans une situation de travail multi-acteurs
Évaluation globale des risques	3	1	

*) Classement : 1=faible, 2=moyen, 3=élevé, 4= très élevé

Les hypothèses sont énumérées dans le cadre logique (Annexe 1).

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

2. Prescriptions à l'intention de la partie contractante

2.1. Durée

La durée estimée du contrat de prestation de services est indiquée dans les « Conditions particulières ». La durée définitive et la période d'exécution sont fixées dans la lettre d'attribution du marché.

La durée globale du PADSAD-M est du 1^{er} février 2025 jusqu'à fin mars 2028, y compris une phase préparatoire et une phase de clôture au niveau de la GIZ. Les présentes prestations pour l'Axe 1 ont une durée estimée de **20 mois**.

2.2. Objectifs, indicateurs, lots de prestations

2.2.1 Objectifs et indicateurs

La partie contractante contribue à la réalisation des objectifs général et spécifique avec ses indicateurs, car ils se réfèrent à tout le PADSAD-M, c'est-à-dire, aux deux Axes du projet. La différence entre les Axes est faite au niveau des résultats (voir ci-dessous).

Objectifs général et spécifique

L'objectif général (impact) est de contribuer à la réalisation de l'objectif global du CRS-SANAD, qui est d'aider le gouvernement du Mali à éradiquer la pauvreté et à renforcer la résilience des populations vulnérables, à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de manière durable, à promouvoir une croissance durable et inclusive et à consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique.

Indicateur 1 :	Part de la population qui vit sous le seuil national de pauvreté
Indicateur 2 :	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère (% de ménages selon l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) au niveau national
Indicateur 3 :	Taux de croissance réel annuel de la valeur ajoutée du secteur primaire au Mali

Note : Le suivi des indicateurs de l'Objectif général ne fait pas partie des prestations demandées. Les informations sur ces indicateurs sont données à titre d'information seulement. Le cadre logique (cf. Annexe 1) inclut des informations plus détaillées sur les indicateurs, y compris des définitions.

L'objectif spécifique (effet) est de promouvoir une transformation durable et inclusive des systèmes alimentaires au Mali par une transition agroécologique intégrant de manière cohérente les dimensions nutrition, genre et production agricole respectueuse des ressources.

Indicateur 1 :	Nombre des producteurs en tant qu'acteurs clés du système alimentaire qui produisent d'une manière agroécologiquement durable dans la zone de l'Office du Niger
Indicateur 2 :	Nombre de personnes dans la zone d'intervention dans l'Office du Niger ayant une diversité alimentaire minimale ((≥5 groupes d'aliments sur 10 au cours des dernières 24 heures)
Indicateur 3 :	Nombre des femmes activement impliquées à différentes échelles dans l'Initiative de transformation soutenue qui ont donné des exemples de la façon dont elles ont été autonomisées par l'Initiative à faire avancer la transformation du ou des systèmes alimentaires

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Note : Le suivi des indicateurs de l'Objectif spécifique fait partie des prestations demandées. Concernant l'Indicateur 3, l'Axe 2 est principalement responsable pour le suivi de cet indicateur, mais il est possible qu'à travers la collaboration avec l'Axe 2 dans le cadre du résultat 4 (voir ci-dessous et Chapitre 2.2.2.2), le prestataire contribuera au suivi de cet indicateur 3 de l'Objectif spécifique.

Résultats

La partie contractante est responsable de la réalisation des résultats liés à l'Axe 1 (résultats 1 et 2, avec leurs sous-résultats) et des indicateurs cités ci-dessous :

- Résultat 1 :** La marge brute et le chiffre d'affaires des produits issus de la riziculture agroécologique ont augmentés
- Indicateur 1.1 : Marge brute du riz (a) riz paddy ; b) riz étuvé ; c) riz décortiqué
- Indicateur 1.2 : Chiffre d'affaires moyen annuel par Chaîne de Valeur Ajoutée (CVA) riz (a) riz paddy ; b) riz étuvé ; c) riz décortiqué
- Sous-Résultat 1.1 : La productivité et la qualité du riz paddy ont augmenté
- Sous-Résultat 1.2 : Les capacités entrepreneuriales des acteurs de la CVA riz sont renforcées
- Sous-Résultat 1.3 : La productivité des équipements des petites unités de transformation et la qualité du riz provenant de ces unités se sont améliorées
- Sous-Résultat 1.4 : Les acteurs de la CVA riz ont amélioré la commercialisation de leurs produits

L'augmentation de la marge brute et du chiffre d'affaires des produits issus de la riziculture résultent en partie de l'adoption accrue d'approches et de techniques agroécologiques, qui améliorent l'efficacité de la production tout en réduisant sa dépendance aux intrants externes. En contribuant ainsi à la rentabilité et à la compétitivité des exploitations, l'agroécologie démontre sa pertinence économique en plus de ses bénéfices environnementaux. Cette amélioration des performances économiques incite les producteurs et productrices à poursuivre durablement la transition agroécologique, tout en renforçant la sécurité alimentaire et la capacité des ménages d'accéder à une alimentation diversifiée et nutritive. Les femmes et les jeunes en tirent particulièrement profit grâce à un meilleur accès aux ressources productives, aux opportunités de transformation et aux marchés. La consolidation économique du secteur rizicole devient ainsi un levier de transformation durable et inclusive des systèmes alimentaires, intégrant de manière cohérente les dimensions nutrition, genre et durabilité environnementale, conformément à l'objectif spécifique du PADSAD-M.

- Résultat 2 :** Les sources de revenus des exploitations agricoles familiales issues de productions agroécologiques sont diversifiées
- Indicateur 2.1 : Marge brute des produits maraichers (en FCFA/kg) (a) échalote ; b) tomate ; c) gombo ; d) oignon ; e) pomme de terre
- Indicateur 2.2 : Chiffre d'affaires des produits maraichers par campagne agricole (en FCFA) (a) échalote ; b) tomate ; c) gombo ; d) oignon ; e) pomme de terre
- Indicateur 2.3 : Superficie des nouvelles plantations de fourrage (niébé et/ou bourgou) ou de spéculations à haute valeur nutritionnelle (ha)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Sous-Résultat 2.1 : La production maraîchère agroécologique est promue au sein des exploitations agricoles familiales

Sous-Résultat 2.2 : La commercialisation du maraîchage issu de la production agroécologique est promue.

Sous-Résultat 2.3 : Des mesures de gestion des ressources naturelles génératrices de revenus sont pratiquées par les exploitations agricoles familiales

La nécessité d'améliorer durablement la situation nutritionnelle et les revenus agricoles, tout comme celle de rendre les exploitations agricoles familiales plus résilientes aux différentes crises de production ou de commercialisation, exigent une diversification de la production ainsi que le renforcement d'approches agroécologiques. Ce résultat s'inscrit dans ce cadre et s'investira principalement dans la promotion agroécologique du maraîchage comme moyen de diversification idoine pour les exploitations rizicoles et, surtout, pour les exploitations ne disposant que de petites superficies. Ce résultat englobe également la gestion des ressources naturelles génératrice de revenus afin d'encourager les acteurs à continuer sa mise en œuvre après la fin du projet.

Les indicateurs des sous-résultats sont présentés dans le Cadre logique (Annexe 1), qui présente aussi les résultats 3 et 4 (Axe 2) avec leurs indicateurs (dont le suivi ne fait pas partie de prestations demandées).

Indicateurs supplémentaires

Dans le cadre du **Programme de coopération au développement sectoriel** (*Agriculture et alimentation innovantes, agroécologiques et productives au Mali*) de la Coopération Allemande, des informations pour le suivi des indicateurs suivants seront à fournir par le prestataire (à confirmer au début de la prestation) :

1. Nombre de petites exploitations familiales ou de micro, moyennes, ou petites entreprises (MPME) agricoles avec revenus augmentés
2. Nombre de personnes pour lesquelles une contribution à la lutte contre la faim ou la malnutrition a été apportée
3. Superficie agricole exploitée de manière plus durable en hectares
4. Nombre de petites exploitations familiales (PFE) ou de MPME agricoles ayant appliqué des pratiques agroécologiques

2.2.2 Lots de prestations

La partie contractante assume la responsabilité de réaliser les activités liées à l'Axe 1 et aux résultats 1 et 2 du PADSAD-M (lots de prestations 1 et 2). En ce qui concerne l'Axe 2, le prestataire n'est pas responsable pour la réalisation des activités ou l'atteinte des résultats, mais va collaborer étroitement avec l'équipe de la GIZ pour faciliter l'atteinte du résultat 4 (lot de prestations 3).

2.2.2.1 Lots de prestations 1 et 2 (liés à l'Axe 1)

Résultat 1 : La marge brute et le chiffre d'affaires des produits issus de la riziculture agroécologique ont augmentés

Dans le cadre du résultat 1, il s'agit d'accompagner les producteurs/trices et les acteurs de la transformation du riz dans l'amélioration du rendement et de la qualité du riz (riz paddy, riz étuvé, riz décortiqué) et dans l'amélioration de la commercialisation (quantité et prix) de leurs produits. Les expériences du PARIZON 1 ont révélé que la mauvaise qualité du riz paddy est

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

un important goulot d'étranglement dans la CVA riz. Elle limite non seulement les chances des producteurs/trices d'écouler la majorité de leur production à des prix rémunérateurs, mais réduit aussi et surtout la productivité et la qualité du riz décortiqué. Des transformatrices de riz qui par le passé faisaient de petits contrats avec des producteurs/trices pour une partie importante de leur production, ont désormais mis fin à cette pratique à cause de la mauvaise qualité des paddy qui leur sont livrés et préfèrent s'approvisionner directement sur le marché, se donnant ainsi plus de chance de retrouver des paddy de meilleure qualité. Les difficultés d'accès aux semences de qualité (jugées trop chères) rencontrées par les producteurs/trices constituent une autre contrainte majeure limitant la productivité des exploitations. Il importe donc de mener des actions permettant de lever effectivement et durablement ces goulots d'étranglement, afin d'améliorer les performances techniques et économiques de la CVA riz.

Ainsi, les activités dans le cadre du résultat 1 visent donc l'amélioration quantitative et qualitative (i) de la production du paddy, (ii) du riz étuvé et décortiqué et de (iii) leur commercialisation sur le marché.

Résultat 2 : Les sources de revenus des exploitations agricoles familiales issues des productions agroécologiques sont diversifiées

Pour le maraîchage, il s'agira ici d'accompagner les producteurs/trices dans l'amélioration de la productivité et de la rentabilité des spéculations maraîchères à travers l'introduction d'innovations agroécologiques adaptées et le renforcement de leurs capacités techniques et organisationnelles en vue de l'amélioration de la commercialisation efficace de leurs produits. En même temps, les productions maraîchères permettent de faire connaître et d'introduire dans les pratiques agricoles des spéculations à haute valeur nutritive. Celles-ci pourraient intégrer l'initiative de transformation des systèmes alimentaires. Certaines activités menées dans le cadre de l'axe 2, telles que l'analyse ou la cartographie des systèmes alimentaires dans les zones d'intervention, contribuent à une meilleure compréhension de la situation actuelle et des besoins de transformation. C'est pourquoi un échange direct et régulier entre les deux axes est indispensable pour exploiter les potentiels synergétiques.

La diversification des sources de revenus dans la gestion des ressources naturelles concernera des activités telles que la production et la commercialisation des cultures fourragères et légumineuses, p.ex. du niébé (pour l'alimentation humaine et fourrage) ou du bourgou (pour l'alimentation du bétail), surtout dans les canaux de drainage. Certaines mesures seront prises pour éviter la divagation des animaux dans la zone de production dans le but d'éviter la dégradation des installations (canaux d'irrigation et de drainage). Les innovations qui seront diffusées dans ce cadre seront choisies sur la base de leur potentialité de création de revenus pour les couches défavorisées de la population ayant des difficultés d'accès aux terres irrigables, notamment les femmes et les jeunes adultes. Cela inclut en particulier la récupération des terres marginalisées dans les zones de production. Dans le sens d'une transformation des systèmes alimentaires, il est prévu de diversifier la production avec d'autres aliments à haute valeur nutritive, p.ex. légumineuses et légumes.

Dans le cadre de l'Axe 1 (résultat 1 et 2), les domaines de prestations prévues sont les suivants :

En général, les méthodes de mise en œuvre vont tenir compte des expériences et leçons du PARIZON 1. L'Action peut recourir en partie aux prestataires de service et leur personnel formé ayant déjà travaillé sous PARIZON 1 et identifiera des nouveaux acteurs fournissant par exemples des services, prestations et des produits innovateurs en matière agroécologique. En principe, le type de méthode sera similaire pour beaucoup des activités du résultat 1 (focalisé

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

sur la riziculture) et du résultat 2 (focalisé sur la diversification, le maraichage et d'autres mesures de gestion des ressources naturelles génératrices de revenus telles que la production fourragère). L'Axe 1 cible toutes les phases, de la production à travers la conservation et la transformation jusqu'à la commercialisation et inclut des fournitures de matériels et d'équipements ainsi que des activités de développement de capacités individuelles et organisationnelles, sous différents formats, toujours avec un focus sur les approches agroécologiques. Dans ce contexte, en plus de l'introduction d'innovations telles que le système de riziculture intensive (SRI), il s'agit aussi d'identifier les savoir-faire locaux existants sur l'agroécologie et de renforcer et pérenniser ces bonnes pratiques.

La disponibilité en eau est une condition indispensable pour mettre en œuvre efficacement des pratiques agroécologiques et ainsi augmenter durablement la production et la rentabilité rizicole et maraichère. Pour cela, le bon fonctionnement des infrastructures hydroagricoles doit être assuré. L'Axe 1 prévoit de former les membres des Organisations Entretien du Réseau Tertiaire (OERT) / comités de gestion sur la gestion et l'entretien des réseaux tertiaires et de les équiper en petits matériels de curage.

Des champs écoles paysans (CEP) de riz, de maraichage et des nouvelles spéculations seront installés auprès des organisations paysannes (OP) et équipés en intrants et petits matériels pour les activités de démonstration lors des sessions pratiques pour assurer une animation par les paysans démultiplicateurs sous la supervision des agents de suivi. Pour cela, les modules et outils de formation développés dans le cadre du PARIZON 1 seront actualisés en ce qui concerne de nouvelles innovations depuis la fin du PARIZON 1, les pratiques agroécologiques et alimentaires/nutritionnelles ainsi qu'un renforcement de la dimension genre. Dans un premier temps, les agents de suivi seront formés, suivis par les démultiplicateurs (formateurs endogènes) qui vont après dispenser les formations aux parcelles des CEP sous la supervision des agents de suivi de façon progressive durant toute la campagne afin d'assurer une large diffusion des innovations à grande échelle. À titre d'exemple, les sujets de formation peuvent inclure les bonnes pratiques de production agroécologique telles que la rotation de cultures et l'intégration de légumineuses et de cultures fourragères, la réduction de pesticides synthétiques, l'utilisation/production de biofertilisants et biopesticides, la gestion économique de l'eau, ainsi que, pour les OP rizicoles, le SRI. Les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et fermes de production de semences seront également formées sur les techniques de production en lien avec l'agroécologie à travers l'identification de fermes agricoles modèles. L'Axe 1 vise également à renforcer et à adapter aux besoins des groupes cibles les mécanismes d'appui-conseil agricole en place en travaillant étroitement et systématiquement avec les services techniques et structures d'accompagnement selon les orientations stratégiques nationales.

Les bonnes pratiques de production, de récolte, de stockage et de conservation seront diffusées à travers, par exemple, des visites d'échange et de partage d'expérience qui visent l'identification et la vulgarisation des meilleures cases de conservation auprès des OP accompagnés par le projet.

Les achats de fournitures, équipement et intrants à destination des bénéficiaires sont généralement effectués par le contractant, conformément aux conditions générales et spécifiques du contrat, après consultation avec le/la responsable du mandat de la GIZ et validation par les partenaires. Les études correspondantes justifiant les achats doivent être consultées ou établies, le cas échéant.

Concernant le renforcement de la transformation du riz, il s'agit de doter les OP/groupements féminins en kits riz 180 et kits de décorticage et de les former sur les bonnes pratiques de l'étuvage, ou la conduite, la maintenance et l'utilisation des décortiqueuses, respectivement.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Des mécanismes de co-financement devrait être favorisés pour a) pouvoir utiliser de manière optimale les ressources du projet et b) pour renforcer les capacités de gestion des acteurs et augmenter leur *ownership*. Pour renforcer la pérennité du projet et assurer l'entretien et la réparation locale des kits 180, des artisans locaux seront formés sur leur fabrication avec les matériaux non corrosifs adaptés aux exigences de qualité envers le riz étuvé ainsi que sur l'optimisation des matériels ou équipements de transformation (augmentation du niveau de performance en termes d'efficacité ou de manipulation).

En ce qui concerne l'entrepreneuriat agricole en vue d'améliorer la commercialisation des produits, le soutien de l'Axe 1 va adresser les OP de production ainsi que les unités de transformation à propos de sujets tels que la gestion d'entreprise, l'éducation financière, l'accès aux finances/au crédit boutique, la mise en relation avec des institutions de microfinance, l'agriculture contractuelle et l'agriculture orientée sur le marché, l'utilisation de systèmes d'informations de marché renforceront leurs compétences. Ces activités seront mises en œuvre à travers l'approche *Farmer Business School* (FBS) ou École d'Entrepreneuriat Agricole (EEA), qui vise à renforcer les capacités des producteurs à gérer leurs exploitations comme de véritables entreprises agricoles, fondées sur des décisions économiques éclairées et une meilleure intégration aux marchés. Au niveau des OP, les modules de l'École d'Entrepreneuriat Coopératif (EEC) rempliront ces mêmes fonctions. Parallèlement, le projet initiera des exploitants – dont au moins 50 % de femmes et de jeunes – à l'approche AVEC (Association Villageoise d'Épargne et de Crédit), permettant aux membres de se regrouper autour de crédits solidaires alimentés par leurs propres cotisations pour financer des activités telles que l'achat d'intrants ou le lancement d'activités génératrices de revenus (AGR). L'appui à la commercialisation inclura aussi des fournitures (à travers des co-financements) telles que des moyens de transports des produits agricoles sur le marché (par ex., mototricycles) qui pourraient également faire partie d'actions au soutien des services privés de mécanisation agricole. Cela pourrait également constituer un moyen de création d'emplois pour les jeunes des zones de production.

D'autres domaines d'activités liés à l'entrepreneuriat agricole seront des études de marchés, la promotion d'interaction entre producteurs/trices, transformateurs/trices et commerçant(e)s ainsi que la mise en relation des OP avec les fournisseurs et distributeurs agricoles pour faciliter des achats groupés des intrants des OP et l'établissement d'inventaires de points de vente de produits agroécologiques.

Concernant les mesures de gestion des ressources naturelles génératrices de revenus, il s'agit de former les OP sur la production et la commercialisation des cultures fourragères, des légumineuses sur les terres marginalisées ou de légumes à haute valeur nutritionnelle. Ici, les services d'élevage et d'agriculture peuvent être mobilisés pour la formation et la mise à disposition des semences aux OP, plus particulièrement aussi aux femmes et jeunes.

De plus, des campagnes de sensibilisation et d'information sur les effets environnementaux de la riziculture et du maraichage et les mesures de mitigation seront réalisées, afin d'accompagner l'augmentation de la production et de la rentabilité. Une meilleure connaissance des impacts liés à l'utilisation de l'eau, des intrants ou des pratiques culturales permettra aux exploitants de prendre des décisions plus durables, réduisant les risques de dégradation des sols, de pollution et de perte de rendement à long terme, tout en optimisant l'efficacité et la productivité de leurs exploitations.

Pour les résultats 1 et 2, **des subventions locales sont utilisées dans le but de renforcer les capacités des organisations paysannes, des structures de la société civile et des institutions de formation continue ou de conseil agricole.**

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

La partie contractante assume la responsabilité de la réalisation des lots de prestations suivants :

Lot de prestations 1 : Prestations liées au résultat 1 (y compris sous-résultats 1.1 à 1.4) :

- Installation de CEP
- Fournitures aux CEP, OP et GIE en intrants et petits matériels agricoles, moyens de transport aux marchés, équipement de transformation (kits 180 et kits décortiquage, etc.)
- Appui aux négociations entre OP et agro-dealers sur l'approvisionnement en intrants
- Actualiser les modules et outils de formation en ce qui concerne les innovations, les pratiques agroécologiques et alimentaires/nutritionnelles
- Former les démultiplicateurs et les agents de suivi sur les modules de formation actualisés en prenant en compte les aspects agroécologies, nutrition et genre
- Formations / renforcement de capacités / appui-conseil en gestion, maintenance et entretien des AHA (OERT / réseau tertiaire), bonnes pratiques de production agroécologique, bonnes pratiques d'étuvage et de décortiquage, utilisation d'équipement de transformation, entrepreneuriat agricole et éducation financière ainsi qu'en systèmes d'information (IFRIZ)
- Appui à la conservation : visites d'échanges entre OP
- Inventaire de points de vente de produits agroécologique
- Renforcement des capacités / redynamisation des OPA
- Campagnes de sensibilisation et d'information (effets environnementaux de la riziculture et mesures de mitigation, etc.)

Lot de prestations 2 : Prestations liées au résultat 2 (y compris sous-résultats 2.1 à 2.3) :

- Installation de CEP
- Fournitures aux CEP, OP et GIE en intrants et petits matériels agricoles, moyens de transport aux marchés, équipement de transformation
- Appui aux négociations entre OP et agro-dealers sur l'approvisionnement en intrants
- Actualiser les modules et outils de formation en ce qui concerne les innovations, les pratiques agroécologiques et alimentaires/nutritionnelles
- Former les démultiplicateurs et les agents de suivi sur les modules de formation actualisés en prenant en compte les aspects agroécologies, nutrition et genre
- Formations / renforcement de capacités en gestion, maintenance et entretien des AHA (OERT / réseau tertiaire), bonnes pratiques de production agroécologique, bonnes pratiques de conservation et de transformation, utilisation d'équipement de transformation, entrepreneuriat agricole et éducation financière
- Appui à la conservation (renforcement des capacités, visites d'échange)
- Inventaire de points de vente de produits agroécologique
- Renforcement des capacités / redynamisation des OPA
- Organiser et structurer les OP maraichage orientées vers l'agriculture contractuelle
- Études ponctuelles (études de marchés), systèmes d'information de marchés
- Identifier et former les OP sur la production et la commercialisation des cultures fourragères/les légumineuses sur les terres marginalisées
- Analyser des enjeux environnementaux spécifiques
- Campagnes de sensibilisation et d'information (effets environnementaux du maraichage et mesures de mitigation, etc.)
- Organiser des séances d'Information, d'Éducation et de Communication (IEC) pour la promotion des énergies renouvelables

2.2.2.2 Lot de prestations 3 (liés à l'Axe 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Lot de prestations 3 : Prestations liées à la collaboration avec l'Axe 2 (résultat 4) du PADSAD-M :

Il s'agit d'échanger avec l'équipe de la GIZ en charge de l'Axe 2 concernant les activités prévues dans le cadre du résultat 4 du PADSAD-M (voir Annexe 2 pour plus d'informations sur l'Axe 2) :

- Développement des innovations agroécologiques sensible à l'alimentation
- Réalisation des projets pilotes dans la zone d'intervention de l'ON et ailleurs
- Évaluation des projets pilotes et de leurs enseignements
- Élaborer documents de capitalisation des solutions innovatives probantes

Le prestataire décrira dans son offre comment il propose d'assurer la coordination entre les activités de l'Axe 2 et les activités de l'Axe 1.

2.2.2.3 Lot de prestations 4 : Mobilisation d'un pool d'experts internationaux et nationaux

Le succès du projet PADSAD-M est mesuré à travers la réalisation des impacts souhaités et des indicateurs attendus pour le projet. L'accent mis par le projet sur les résultats exige, dans un contexte dynamique et complexe dans lequel il opère, une grande flexibilité et adaptabilité lors de la conception des interventions. Aussi, en complément des interventions envisagées pour le contractant certaines études et domaines thématiques ne peuvent pas être entièrement définis à l'heure actuelle et apparaîtront au cours de la mise en œuvre du projet. En étroite consultation avec l'équipe du projet et les partenaires, elles seront progressivement précisées au cours de la mise en œuvre du projet en fonction des besoins et des premiers résultats obtenus.

C'est pourquoi le projet a besoin d'un groupe d'experts et d'expertes flexibles, rapidement mobilisable au niveau international et national. L'identification, la sélection et le déploiement des experts et des expertes sera gérés par le chef de mission en concertation avec la GIZ. Le contractant doit être en mesure de fournir une expertise de haute qualité dans tous les domaines énumérés ci-dessous, avec un accent particulier sur la prise en compte des aspects genre. Le personnel du contractant sur place doit par ailleurs systématiquement participer à la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités.

Un plan indicatif des missions des experts et des expertes sera élaboré conjointement entre la GIZ et le chef de mission sur une base semestrielle pour une orientation générale sur les prochains sujets à couvrir. D'autres demandes de déploiement ad hoc et/ou l'annulation d'une mission indiquée dans le plan restent possible.

2.3. Prescriptions relatives à la gestion du projet et des connaissances

Prescriptions concernant le déploiement d'expert·e·s :

- La partie contractante assume la responsabilité de la sélection, de la préparation, de la formation continue et de la gestion des expert·e·s qu'il affecte aux tâches de conseil.

Prescriptions concernant les biens matériels et les coûts de fonctionnement :

- La partie contractante fournit des biens matériels et de consommation et prend en charge les coûts de fonctionnement et de gestion afférents. Les équipements à attribuer aux partenaires ou aux groupes cibles pour l'atteinte de résultats escomptés sont discutés et convenus avec la GIZ.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

- Deux bureaux seront mis à disposition dans l'antenne GIZ à Ségou. Un véhicule sera mis à disposition à Ségou selon la faisabilité sécuritaire ; éventuellement la partie contractante devrait louer de véhicules pour ses mission terrain. Des montants forfaitaires sont convenus dans le contrat pour couvrir les frais de consommation/ bureautiques et de maintenance. L'utilisation du véhicule GIZ sera convenu dans un accord spécifique. La partie contractante recrutera un chauffeur.

Prescriptions concernant la gestion des dépenses et des coûts :

- La partie contractante contrôle les dépenses et les coûts, tient la comptabilité et procède à la facturation conformément aux exigences de la GIZ. Afin d'assurer un suivi des dépenses par résultat, il est demandé au contractant de décomposer les coûts engagés pour chaque rubrique de dépense par objectif spécifique.

Prescriptions concernant le suivi et les rapports :

- La partie contractante contribue activement au suivi axé sur les résultats du projet. Le suivi régulier doit au moins porter sur les sous-domaines suivants :
 - Degré de réalisation des activités ;
 - Degré de réalisation des objectifs, indicateurs et lots de prestations indiqués au chapitre 2.2 des présents TdR ;
 - Résultats obtenus dans le domaine de responsabilité de la partie contractante ;
 - Résultats obtenus en dehors du domaine de responsabilité direct de la partie contractante : collaboration avec l'équipe GIZ dans le cadre du résultat 4 (Axe 2) ;
 - Risques.

Pour le système de suivi à mettre en place, voir aussi Chapitre 3.4.4.

La partie contractante rend compte à la GIZ selon les modalités suivantes :

Au lieu de fournir ses rapports dans la langue prévue dans les Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (Conditions générales de la GIZ), c'est-à-dire en allemand, la partie contractante fournit les rapports suivants en langue française :

- Rapports intermédiaires au 12/2026 ; 12/2027
- rapport final au 02/2028.

Le(s) rapport(s) intermédiaire(s) et le rapport final doivent livrer des informations sur la réalisation des objectifs dans les sous-domaines du suivi définis ci-dessus.

Il convient en outre d'établir

- des contributions aux rapports destinés au commettant/client de la GIZ;
- des rapports trimestriels succincts relatifs à l'état d'avancement du projet (5 à 7 pages).

Prescriptions concernant la contribution de la partie contractante à l'apprentissage, aux connaissances et à l'innovation au niveau de l'entreprise :

- Contributions à des conférences techniques
- Les expert·e·s de la partie contractante participent activement aux réseaux sectoriels de la GIZ : SNRD Afrique

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

- La partie contractante prête appui à la réalisation d'une évaluation du projet mettant l'accent sur la manière de garantir une gestion adéquate des connaissances.
- La partie contractante se déclare prête à encadrer au besoin des assistant·e·s de projet ou des stagiaires qui, dans le cadre du programme de promotion des jeunes professionnels de la GIZ - financé à part -, travaillent au sein du projet pour se former et accomplissent des tâches particulières pour le projet.

Prescriptions concernant le soutien technique (« *backstopping* ») :

La partie contractante assure un soutien technique (« *backstopping* ») adéquat. Le lot standard de soutien technique inclut les prestations ci-dessous, lesquelles doivent être intégrées dans les taux des honoraires du personnel proposé à titre de charges accessoires de personnel conformément aux Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages (Conditions générales) pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH dans leur version applicable au présent contrat :

- responsabilité de la partie contractante pour ses collaborateur·rice·s ;
- garantie de la circulation des informations entre la GIZ et les collaborateur·rice·s expatrié·e·s de la partie contractante ;
- pilotage technique et conceptuel de la contribution aux activités d'étude et de conseil selon une démarche axée sur les processus ;
- pilotage en vue de l'adaptation à l'évolution des conditions d'ensemble ;
- contrôle des prestations ;
- gestion administrative du projet ;
- établissement de rapports ;
- appui technique apporté au personnel de la partie contractante sur place par les collaborateur·rice·s de la partie contractante ;
- partage de l'expérience de la partie contractante avec l'équipe de la GIZ et valorisation sur place.

2.4. Protection des données et sécurité de l'information

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales (point 1.11, Protection des données) s'appliquent.

L'exécution du contrat peut nécessiter que le contractant traite des données personnelles, telles que les noms et les coordonnées, sans s'y limiter. Dans ce cas, le contractant agira en tant que responsable indépendant du traitement et devra se conformer SEUL à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles imposées par des lois régionales et locales. Le traitement de données personnelles ne doit avoir lieu que si un but spécifique ne peut être atteint sans ces données. Il est essentiel de prêter attention particulière aux principes de protection des données tels que la légalité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi qu'aux droits de la personne concernée. Les règles de transfert de données du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) doivent également être respectés chaque fois que des données à caractère personnel soient transférées hors de l'UE vers un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement. Si le contractant n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne précisent pas les principes et droits en matière de protection des données, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) peuvent s'avérer utiles.

2.5. Autres prescriptions

2.5.1 Mesures relatives aux sauvegardes et genre ayant un lien concret avec la prestation

Les principales mesures à mettre en œuvre dans le cadre du PADSAD-M afin de promouvoir l'égalité des genres et/ou d'éviter ou d'atténuer de possibles résultats négatifs non intentionnels seront définies dans le cadre de l'élaboration étude environnementale et climatique approfondie, de l'analyse intégrée du contexte et des droits humains, et de l'analyse de genre (en cours de préparation). Les résultats de ces examens approfondis seront partagés avec la partie contractante avant le début de ses activités. En attendant, le contractant tiendra compte des études existantes pour le secteur. La partie contractante est demandée de proposer les mesures qui lui semblent le plus pertinentes pour le contexte dans son offre technique. Ces mesures seront, si nécessaires, adaptées en accord avec la GIZ au début de ses prestations en intégrant les résultats des examens approfondis.

Une composition équilibrée du personnel de la partie contractante en termes de genre et d'âge est souhaitée.

2.5.2 Mesures de sécurité

Compte tenu de l'instabilité sécuritaire affectant la zone d'intervention, la mise en œuvre du projet nécessite un suivi renforcé, une planification dynamique et une capacité d'adaptation continue ainsi qu'un dispositif de sécurité robuste, actualisé en permanence et étroitement aligné sur l'évolution du contexte. La sécurité du personnel, des partenaires et des opérations constitue un préalable indispensable à toute activité sur le terrain.

Le présent chapitre définit les exigences relatives à la gestion sécuritaire du projet, couvrant la planification, l'organisation et le suivi des mesures de sécurité. Ces exigences visent à assurer un cadre d'intervention sûr et adaptable, permettant de réduire les risques et de maintenir la continuité opérationnelle.

La partie contractante est responsable de sa propre sécurité ainsi que de celle de son personnel et de son matériel. Cette responsabilité ne saurait engager la responsabilité de la GIZ. La partie contractante peut bénéficier des informations et conseils en matière de sécurité fournis par la GIZ (par exemple, du Security Risk Management Officer (SRMO) de la Coopération allemande au Mali) et s'engage à respecter, le cas échéant, les consignes de sécurité émises par celle-ci.

Les dispositions suivantes sont demandées du prestataire :

- L'élaboration initiale et la mise à jour régulière d'un concept de sécurité adapté au contexte évolutif. L'élaboration du concept de sécurité devra se faire en concertation avec l'Office du Niger et les autres projets de la Coopération allemande actifs dans la zone de l'Office du Niger, ainsi qu'avec, les autres projets éventuels d'autres partenaires techniques et financiers intervenant dans la zone de l'Office du Niger. Le concept de sécurité devra notamment couvrir (liste non exhaustive) :
 - L'organisation du bureau du projet (localisation, protocoles de sécurité, mesures de protection, procédures internes). Si la partie contractante utilise les bureaux de la GIZ, elle s'oblige à respecter le régime sécuritaire de la GIZ pour ces bureaux ;
 - Les modalités de transport entre Bamako et Ségou, entre Ségou et la zone d'intervention, ainsi que les déplacements au sein même de la zone d'intervention, en précisant, par ex., les moyens de transport autorisés ou recommandés ;

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

- Les procédures de mobilité du personnel, les règles de communication et d'alerte, et les mesures d'évacuation ou de contingence ;
- L'actualisation continue du calendrier d'exécution, sur la base d'une analyse de risque actualisée et de l'accessibilité des sites ;
- La mise en place d'un dispositif de suivi et de gestion des risques, comprenant la détection précoce des contraintes sécuritaires et opérationnelles. Cela inclut la possibilité de faire appel au Service de gestion des risques (Security Risk Management Office, SRMO) de la Coopération allemande à Bamako et le suivi des indications éventuelles données par le RMO ;
- La coordination étroite avec la GIZ pour ajuster les modalités de mise en œuvre, y compris les plans de travail, les approches méthodologiques et les activités de terrain ;
- La production de rapports synthétiques sur l'évolution du contexte, les risques identifiés et les mesures d'atténuation proposées (cela peut faire partie des rapports d'avancement des prestations).

Ces dispositions constituent un pilier essentiel du pilotage global du projet et conditionnent la faisabilité ainsi que l'efficacité des interventions dans un environnement sécuritaire fragile et imprévisible.

A titre de rappel, l'équipement éventuellement nécessaire à la mise en œuvre des mesures de sécurité – notamment pour la protection des bureaux, l'hébergement du personnel, les moyens de communication (y compris la téléphonie satellitaire) ou tout autre dispositif requis – sera financé à partir de la ligne budgétaire 4, voir chapitres 5.4 et 5.8.

3. Conception technique et méthodologique

Dans ce chapitre, le soumissionnaire doit réfléchir aux objectifs et aux tâches du présent appel d'offres, décrire le système partenaire et ses processus dans son domaine d'attributions et exposer la conception technique et méthodologique adoptée pour mettre en œuvre les tâches énumérées au chapitre 2 et pour atteindre les objectifs fixés. Il doit, en outre, présenter la conception de sa gestion du projet.

3.1. Interprétation de l'objectif (point 1.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe. Il ne suffit pas, à cet effet, de reprendre les objectifs formulés au chapitre 2 des TdR, mais plutôt de décrire et d'interpréter les changements que l'objet de l'appel d'offres doit permettre d'atteindre directement dans le système partenaire, et de présenter les résultats positifs qui en découlent pour lui (**point 1.1.1 du schéma d'évaluation**).

Le soumissionnaire doit en outre analyser sa mission de manière critique (**point 1.1.2 du schéma d'évaluation**), par exemple en :

- donnant son appréciation sur l'adéquation du concept de mise en place du personnel (s'il est fourni) par rapport à la mise en œuvre des tâches prévues ;
- fournissant une évaluation des hypothèses de résultats sous-tendant la réalisation des objectifs ainsi que des risques éventuels liés à la mise en œuvre ;
- évaluant la conception technique.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

3.2. Processus et acteurs dans le système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Les processus décrivent des modes opératoires ou ensembles de tâches nécessaires à la fourniture de certaines prestations dans un secteur, dans le système de coopération ou dans le système partenaire. La définition de ces modes opératoires et ensembles de tâches et leur mise en œuvre conformément aux règles sont de la responsabilité d'acteurs définis. Ces acteurs sont le plus souvent des institutions (par exemple des ministères, des municipalités, des associations et des chambres, des organisations non gouvernementales, des entreprises d'un secteur ou des entreprises individuelles, des universités, des banques), mais peuvent également être des personnes physiques (par exemple une personne ayant un pouvoir de décision élevé).

Le soumissionnaire doit décrire les processus qui sont à l'œuvre dans le secteur ou le système partenaire et qui sont importants pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres (**point 1.2.1 du schéma d'évaluation**).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs (partenaires et autres) pertinents pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres sous la forme d'une carte des acteurs. Dans la mesure du possible, les acteurs doivent y être nommés. Les mandats ainsi que les forces, les faiblesses et les intérêts des acteurs en ce qui concerne les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres doivent en outre être présentés de manière succincte (**point 1.2.2 du schéma d'évaluation**).

En outre, le soumissionnaire doit décrire l'interaction entre les acteurs susmentionné-e-s. Il peut s'agir, par exemple, de la forme dans laquelle les différents acteurs coopèrent concrètement dans le cadre des processus susmentionnés, mais aussi des dépendances ou des conflits entre les acteurs et de leurs conséquences ou des formats de dialogue et de communication existants (**point 1.2.3 du schéma d'évaluation**).

3.3. Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation)

La stratégie de mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres est l'élément central du concept technique et méthodologique. Elle se compose des éléments suivants :

- approche adoptée en vue de la réalisation des objectifs cités au chapitre 2.2 des présents TdR ;
- établissement de coopérations avec les acteurs pertinents ;
- angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle ;
- prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale (égalité de genre y compris) ;
- prise en compte appropriée d'autres exigences.

3.3.1 Approche stratégique pour atteindre les objectifs énoncés dans les TdR (point 1.3.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour réaliser les objectifs, résultats et prestations dont la responsabilité lui incombe (cf. chapitre 2). On attend du soumissionnaire d'exposer l'approche stratégique, la mise en œuvre de sa stratégie et la description des activités.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

3.3.2 Établissement de coopérations avec les acteurs pertinents (point 1.3.2 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit développer un concept et décrire la manière dont la coopération sera établie avec les acteurs appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres. Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà citées au chapitre 1.

3.3.3 Angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle (point 1.3.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit indiquer si, au-delà des mesures citées au chapitre 2, il existe des angles d'approche particulièrement prometteurs en termes d'effets de levier (obtenus, par exemple, grâce à des mesures ciblées dans le domaine de la « gestion des connaissances »), et les décrire. Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter des mesures visant à promouvoir la mise à l'échelle tant horizontale que verticale, et les expliciter. Il convient en particulier de soumettre des propositions sur la manière dont des innovations développées dans le cadre de la mise en œuvre peuvent être diffusées au-delà de la sphère d'influence du projet.

3.3.4 Prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale (point 1.3.4 du schéma d'évaluation)

Égalité hommes-femmes (genre)

Dans son offre, le soumissionnaire doit indiquer dans les grandes lignes comment il peut éviter les effets négatifs sur l'égalité des genres dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à améliorer l'égalité des genres par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique

Dans son offre, le soumissionnaire doit exposer comment il peut éviter les effets négatifs sur l'environnement et le climat dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à améliorer la situation environnementale et climatique par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Conflits et sensibilité au contexte

Dans son offre, le soumissionnaire doit décrire comment il planifie ses activités dans un contexte de conflits ou de violence et quelles mesures spécifiques il entend prendre pour garantir une mise en œuvre sensible aux conflits et au contexte (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Droits humains

Dans son offre, le soumissionnaire doit indiquer dans les grandes lignes comment il peut éviter les effets négatifs sur la situation en matière de droits humains dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à renforcer le respect des droits humains par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du chapitre 2.5).

Exigence : « Égalité hommes-femmes (genre) » :	3 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique » :	3 points sur un total de 10 points possibles

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Exigence « Conflits et sensibilité au contexte » :	2 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Droits humains » :	2 points sur un total de 10 points possibles

3.4. Gestion du projet (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Dans cette section, le soumissionnaire présente le plan d'opérations qu'il prévoit d'appliquer pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres, décrit la méthode employée pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet et les partenaires du projet et explicite sa méthodologie de suivi.

3.4.1 Plan d'opérations (point 1.4.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit présenter et expliquer un plan d'opérations comprenant également un planning d'affectation du personnel pour l'ensemble des expert·e·s qu'il prévoit de mettre en place, et dédié à la mise en œuvre de la stratégie proposée au chapitre 3.3. Ce plan d'opérations doit refléter les durées d'intervention (périodes et jours d'expert·e) et les lieux d'intervention des différent·e·s expert·e·s, tenir compte des lots de prestations prévus au chapitre 2 et, en particulier, décrire en détail et dans l'ordre chronologique toutes les étapes de travail nécessaires. Le soumissionnaire peut définir des jalons allant au-delà des prescriptions énoncées au chapitre 2 et montrer comment ils se reflètent dans le plan d'opérations.

3.4.2 Coordination avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations (point 1.4.2 du schéma d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations.

Dans cela, le soumissionnaire va tenir compte du besoin des échanges régulières entre son équipe et l'équipe GIZ qui gère les activités de l'Axe 2 et avec d'autres équipes du Cluster AgrISAN de la GIZ selon les besoins ainsi que du besoin d'assurer l'échange avec d'autres projets de la Coopération allemande et d'autres PTF dans la zone d'intervention.

3.4.3 Pilotage et/ou coordination des mesures avec les partenaires d'exécution concernés (point 1.4.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit désigner les partenaires d'exécution importants pour la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres et présenter et expliquer l'approche qu'il entend appliquer pour piloter ou coordonner avec eux les mesures prévues.

A titre d'information, le Comité technique de suivi du PADSAD-M est présidé par le ministère de l'Agriculture et composé de membres représentant tous les ministères, directions et/ou institutions concernés (Office du Niger, Direction Nationale de l'Agriculture, etc.) et d'autres intervenants pertinents est mis en place. Le BMZ et l'UE en tant qu'entités contractantes feront partie du Comité de suivi. Le secrétariat du comité sera assuré par la GIZ.

Le Comité de suivi se réunira au moins une fois par an (et à toute autre occasion pertinente). Il examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PADSAD-M et formulera des recommandations à l'intention de la direction du PADSAD-M, mais ne peut pas prendre de décisions pour le PADSAD-M. Dans la mesure où des modifications de la mise en œuvre sont recommandées lors des réunions du Comité de suivi, elles doivent être approuvées par l'UE et le BMZ et formalisées selon les procédures appropriées.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Le Comité de suivi recevra, révisera et discutera également les rapports de suivi et les évaluations externes, le cas échéant.

3.4.4 Suivi (point 1.4.4 du schéma d'évaluation)

En s'appuyant sur les prescriptions énoncées au chapitre 2, le soumissionnaire doit décrire dans son offre comment il recense et documente régulièrement l'état d'avancement des tâches, la réalisation des objectifs, les résultats obtenus ainsi que les risques dans son domaine d'activité.

À titre d'information, la réalisation d'une étude de base pour tout le PADSAD-M (Axe 1 et 2) est prévue en début 2026. Une étude finale du PADSAD-M est prévue vers fin 2027/début 2028. Ces deux études sont préparées et organisées par l'équipe GIZ et ne font donc pas partie des prestations demandées. Un échange étroit entre l'équipe du prestataire et l'équipe de la GIZ est néanmoins demandé dans le domaine du suivi-évaluation, afin d'assurer la cohérence entre les Axes 1 et 2 et entre le PADSAD-M et les autres projets réalisés par la GIZ dans le secteur AgriSAN au Mali (par ex., concernant les méthodologies de mesure de certains indicateurs, etc.).

Compte tenu de la situation sécuritaire dans la zone d'intervention, le prestataire devra mettre en place un système de suivi-évaluation à distance permettant d'assurer un suivi fiable et continu même en cas d'accès limité aux sites.

Dans son offre, le soumissionnaire présentera une approche préliminaire pour ce suivi-évaluation à distance qui s'appuie sur les expériences du prestataire dans d'autres contextes fragiles, en démontrant que l'approche a déjà prouvé son applicabilité, sa pertinence et son efficacité dans des environnements similaires. De plus, l'approche proposée dans l'offre devrait proposer des méthodes et outils possibles (par ex. solutions numériques de collecte, photos géoréférencées, collecte via partenaires locaux, etc.) et tenir compte des principes de protection des données, de "do no harm" ainsi que des exigences de qualité des données (triangulation, vérification, cohérence interne).

Le concept détaillé de suivi-évaluation à distance sera élaboré au début du projet, en tenant compte de la situation sécuritaire actuelle, des dispositions logistiques définitives (par ex., présence d'un bureau dans la zone d'intervention ou pas) et en étroite collaboration avec l'équipe de la GIZ. Le dispositif ainsi développé devra permettre la collecte, la vérification et l'analyse régulières de données fiables, et alimenter de manière cohérente le reporting du projet, y compris en cas de restrictions d'accès.

3.5. Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)

- sans objet -

4. Personnel

Le soumissionnaire doit proposer des personnels pour les postes (« expert·e·s ») mentionnés dans ce chapitre et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindre les CV correspondants. **Les exigences relatives au format et au contenu des CV sont décrites au chapitre 6.**

Lors de la composition du personnel proposé, la partie contractante doit veiller à une répartition équilibrée des expert·e·s en termes de genre, d'âge, etc.

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARI-ZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le maximum de points dans le cadre de l'évaluation technique.

Par « un an d'expérience professionnelle », il faut comprendre un total cumulé de 12 mois d'expert·e à au moins 18 jours d'expert·e·s par mois, sauf si une définition différente est donnée pour certaines qualifications.

Expert·e 1 : Direction de l'équipe possédant une expérience professionnelle au niveau international (point 2.1 du schéma d'évaluation)

Ce poste est celui d'un·e **expert·e clé**.

Ce poste n'est pas basé au Mali en permanence ; il est prévu d'effectuer le travail à distance et de réaliser des missions au Mali régulièrement (en fonction de la situation sécuritaire).

Tâches de l'expert·e 1 (direction de l'équipe)

- Responsabilité globale des lots de prestations de conseil fournies par la partie contractante ;
- Garantie de la cohérence et de la complémentarité des prestations de la partie contractante avec d'autres prestations du projet au niveau local et national ;
- Prise en charge de la conception, de la réalisation, du suivi et de l'évaluation des actions de renforcement des capacités des partenaires locaux ;
- Responsabilité de la prise en compte de thématiques transversales (p. ex. égalité des genres) ;
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s ;
- Garantie du suivi des résultats ;
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis ;
- Responsabilité du contrôle de l'emploi des fonds et de la planification financière en concertation avec le·la responsable du marché de la GIZ ;
- Appui au·à la responsable du marché pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, les évaluations et la préparation d'une phase consécutive ;
- Garantie du respect des procédures administratives ;
- Contrôle de l'emploi des fonds et de la planification financière en concertation avec le responsable du marché de la GIZ.

Qualifications de l'expert·e 1 (direction de l'équipe)

Formation (point 2.1.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master, ingénieur ou diplôme d'études supérieures correspondant à un Bac +5) en agronomie, ingénierie agricole ou développement rural
Connaissances linguistiques (point 2.1.2 du schéma d'évaluation) :	• Connaissances de niveau C1 en français (7/10 points) • Connaissances de niveau C1 en Allemand (3/10 points) selon le Cadre européen commun de référence pour les langues

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Expérience professionnelle générale (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) :	12 ans d'expérience professionnelle dans le secteur agricole
Expérience professionnelle spécifique (point 2.1.4 du schéma d'évaluation) :	• 3 ans d'expérience professionnelle en agroécologie (4/10 points) • 2 ans d'expérience professionnelle en riziculture (3/10 points) • 2 ans d'expérience professionnelle en maraîchage acquises au cours des 10 dernières années (3/10 points)
Expérience de direction / de management (point 2.1.5 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience de direction dans des projets, des entreprises ou d'autres organisations comme cadre de direction exerçant des fonctions disciplinaires pour au moins 6 personnes et assumant la responsabilité d'un budget de 2 millions d'euros
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays d'intervention (point 2.1.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle en dehors de l'Afrique de l'Ouest
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.1.7 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience professionnelle dans un pays du Sahel ¹ (7/10 points) dont 2 ans d'expérience au Mali (3/10 points)
Expérience de la coopération au développement (point 2.1.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.1.9 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expériences dans la mise en œuvre de méthodes de conseil agricole (CEP, FBS, CBS) (5/10 points) et 2 ans d'expérience dans la transformation de produits agricoles (5/10 points)

Expert-e 2 : Coordination nationale possédant une expérience professionnelle au niveau national (point 2.2 du schéma d'évaluation)

Ce poste est celui d'un-e **expert-e clé**.

Ce poste est basé à Ségou, avec des fréquents déplacements au bureau à Bamako.

Sous la responsabilité de la direction de l'équipe, la coordination nationale, **permanente au Mali**, assumera des **tâches de direction par délégation** selon une répartition écrite convenue avec la direction de l'équipe et le-la responsable du marché de la GIZ.

¹ Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Tchad

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Tâches de l'expert·e 2 (coordination nationale)

- Responsabilité globale des lots de prestations de conseil fournies par la partie contractante ;
- Garantie de la cohérence et de la complémentarité des prestations de la partie contractante avec d'autres prestations du projet au niveau local et national ;
- Gestion des relations de collaboration et de partenariat avec les autres acteurs ;
- Responsabilité de la prise en compte de thématiques transversales (p. ex. égalité des genres) ;
- Collaboration étroite avec le CT axe 01 du projet ;
- Gestion du personnel, notamment identification des besoins en missions de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s ;
- Garantie du suivi des résultats ;
- Établissement régulier de rapports dans les délais requis ;
- Responsabilité du contrôle de l'emploi des fonds et de la planification financière en concertation avec le·la responsable du marché de la GIZ ;
- Appui au·à la responsable du marché pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, les évaluations et la préparation d'une phase consécutive ;
- Garantie du respect des procédures administratives ;
- Contrôle de l'emploi des fonds et de la planification financière en concertation avec le responsable du marché de la GIZ.

Qualifications de l'expert·e 2 (coordination nationale)

Formation (point 2.2.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master, ingénieur ou diplôme d'études supérieures correspondant à un Bac +5) en agronomie, techniques agricoles, techniques agroalimentaires ou développement rural
Connaissances linguistiques (point 2.2.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances de niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.2.3 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle spécifique (point 2.2.4 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience professionnelle en conseil agricole ou gestion d'entreprises agricoles (5/10 points), dont 2 ans dans la riziculture irriguée (2/10 points) et 2 ans dans le maraîchage sous irrigation (3/10 points)
Expérience de direction / de management (point 2.2.5 du schéma d'évaluation) :	6 ans d'expérience de direction dans des projets, des entreprises ou d'autres organisations comme cadre de direction exerçant des fonctions disciplinaires pour 5 personnes
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.2.6 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.2.7 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle dans la zone de l'Office du Niger ou autre zone de riziculture
Expérience de la coopération au développement (point 2.2.8 du schéma d'évaluation) :	4 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.2.9 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expériences dans la mise en œuvre de méthodes de conseil agricole (CEP, FBS, CBS) (5/10 points) et 2 ans d'expérience dans le développement de chaînes de valeur agricoles (5/10 points)

Expert-e 3 : 2 conseiller-ère-s techniques en conseil agricole (1 expert-e) et développement de chaînes de valeur agricoles (1 expert-e) possédant une expérience professionnelle au niveau national (point 2.3 du schéma d'évaluation)

Il s'agit d'**expert-e-s clé**.

Les deux (2) expert-e-s techniques seront **déployé-e-s dans la région d'intervention du programme, à savoir Ségou**. Les attributions de chaque expert-e se répartissent de la manière suivante :

- 20% pour la coordination des activités et intermédiaires ;
- 60% pour le rôle d'expertise technique dans la mise en œuvre des activités ;
- 20% pour le suivi évaluation.

Tâches de l'expert-e 3 (2 conseiller-ère-s techniques)

Pour la coordination :

- Appuyer à la gestion du projet ;
- Fournir des conseils durant le développement des approches techniques ;
- Garantir la coordination de la mise en œuvre des approches ;
- Participer à la planification et au suivi des activités ;
- Superviser et coordonner les prestations de services (publiques et privées) ;
- Veiller à la communication fluide entre les parties prenantes ;
- Organiser des réunions périodiques pour évaluer l'avancement des activités ;
- La résolution des problèmes et l'ajustement des stratégies.

Pour le rôle de l'expertise technique :

- Développer des approches techniques et accompagner la mise en œuvre sur terrain ;
- Apporter une expertise technique et fournir des conseils et des recommandations ;
- Concevoir et dispenser des formations pour renforcer les compétences des assistants techniques de proximité et des communautés bénéficiaires.

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARI-ZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Pour le suivi évaluation :

- Mettre en œuvre le système de collecte de données afin de suivre l'avancement des activités ;
- Analyser les données, identifier les réussites et les aspects à améliorer ;
- Rédiger les rapports d'évaluation détaillés incluant les résultats, les leçons apprises et les recommandations.

Qualifications de l'expert·e 3 (2 conseiller·ère·s techniques)

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master, ingénieur ou équivalent d'études supérieures correspondant à Bac +5) en agronomie, techniques agricoles, techniques agroalimentaire ou développement rural
Connaissances linguistiques (point 2.3.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances de niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.3.3 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle spécifique (point 2.3.4 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience professionnelle pour chaque expert·e en conseil agricole ou gestion d'entreprises agricoles (5/10 points), dont 24 mois dans la riziculture irriguée (expert·e 1) et 24 mois dans le maraîchage sous irrigation (expert·e 2) (5/10 points)
Expérience de direction / de management (point 2.3.5 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.3.6 du schéma d'évaluation) :	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.3.7 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle dans la zone de l'Office du Niger ou autre zone de riziculture
Expérience de la coopération au développement (point 2.3.8 du schéma d'évaluation) :	4 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.3.9 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expériences dans la mise en œuvre de méthodes de conseil agricole (CEP, FBS, CBS) (5/10 points) et 2 ans d'expérience dans le développement de chaînes de valeur agricoles (5/10 points)

Expert·e·s 4 : Pool d'expert·e·s 1 avec des compétences agroéconomiques, rizicoles, maraîchères et en transformation comptant au moins quatre expert·e·s avec une expérience internationale

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Les expert·e·s de ce pool ne sont **pas pris·e·s en compte dans l'évaluation de la partie technique** et il n'est donc **pas nécessaire de joindre de CV à l'offre**. Les qualifications établies pour le pool d'expert·e·s sont donc des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par le contractant avant l'intervention des expert·e·s. Avant le déploiement de chaque expert.e du Pool, la GIZ validera le CV fourni par le contractant.

Le nombre effectif d'expert·e·s recruté·e·s pour le pool peut différer de celui requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s non nommé·e·s dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des expert·e·s en mission de courte durée proposé·e·s dans l'offre doit être confirmée par le contractant avant l'intervention.

Tâches du pool d'expert·e·s 1

- Monitoring – évaluation ;
- Appui-conseil/ formation ;
- Introduction d'innovations ;
- Conseil agricole ;
- Protection des végétaux ;
- Technologies de récolte/post-récolte ;
- Etc.

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 1

Formation :	Chaque expert·e possédant un diplôme universitaire ou un master (équivalent Bac +5) dans leurs domaines d'expertise
Connaissances linguistiques :	Chaque expert·e ayant des connaissances linguistiques niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale :	- sans objet -
Expérience professionnelle spécifique :	Chaque expert·e ayant 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur respectif
Expérience de direction / de management :	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention :	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention :	Chaque expert·e ayant 8 ans d'expérience en Afrique subsaharienne
Expérience de la coopération au développement :	Chaque expert·e avec 5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers :	- sans objet -

Expert·e·s 5 : Pool d'expert·e·s 2 comptant au moins huit expert·e·s avec une expérience nationale senior

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Les expert·e·s de ce pool ne sont **pas pris·e·s en compte dans l'évaluation de la partie technique** et il n'est donc pas nécessaire de joindre de CV à l'offre. Les qualifications établies pour le pool d'expert·e·s sont donc des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par le contractant avant l'intervention des expert·e·s. Avant le déploiement de chaque expert·e du Pool, la GIZ validera le CV fourni par le contractant.

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 2 :

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	Chaque expert·e possédant un diplôme universitaire ou un master (équivalent Bac +5) dans leurs domaines d'expertise
Connaissances linguistiques:	Chaque expert·e ayant des connaissances linguistiques niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale:	- sans objet -
Expérience professionnelle spécifique:	Chaque expert·e ayant 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur respectif
Expérience de direction / de management:	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention:	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention:	Chaque expert·e ayant 12 ans d'expérience au Mali
Expérience de la coopération au développement:	Chaque expert·e ayant 5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers:	- sans objet -

Expert·e·s 6 : Pool d'expert·e·s 3 comptant au moins dix expert·e·s avec une expérience nationale junior

Les expert·e·s de ce pool ne sont **pas pris·e·s en compte dans l'évaluation de la partie technique** et il n'est donc pas nécessaire de joindre de CV à l'offre. Les qualifications établies pour le pool d'expert·e·s sont donc des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par le contractant avant l'intervention des expert·e·s. Avant le déploiement de chaque expert·e du Pool, la GIZ validera le CV fourni par le contractant.

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s 3 :

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	Chaque expert·e possédant un diplôme universitaire ou maîtrise (équivalent Bac +4) dans leurs domaines d'expertise
--	--

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Connaissances linguistiques:	Chaque expert·e ayant des connaissances linguistiques niveau C1 en français selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale:	- sans objet -
Expérience professionnelle spécifique:	Chaque expert·e ayant 5 ans d'expérience professionnelle dans le secteur respectif
Expérience de direction / de management:	- sans objet -
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention:	- sans objet -
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention:	Chaque expert·e disposant de 5 ans d'expérience au Mali
Expérience de la coopération au développement:	Chaque expert·e·s disposant de 3 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers:	- sans objet -

Le nombre effectif d'expert·e·s recruté·e·s pour le pool peut différer de celui requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s non nommé·e·s dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des expert·e·s en mission de courte durée proposé·e·s dans l'offre doit être confirmée par le contractant avant l'intervention.

Thèmes (non-exhaustifs) des pools d'expert·e·s 1, 2 et 3 :

- Techniques et pratiques agroécologiques dans la rizicultures et maraichages
- Gestion de la fertilité des sols
- Protection des végétaux
- Mécanisation agricole
- Techniques de récolte et post-récolte (par ex. stockage)
- Transformations alimentaires
- Gestion d'activités économiques coopératives
- Développement des modèles d'affaires
- Développement organisationnel (OHADA)
- Nutrition et transformation des systèmes alimentaires
- Renforcement des capacités de femmes et jeunes / leadership féminin

Le soumissionnaire doit établir une correspondance entre tous les expert·e·s proposé·e·s et les qualifications requises correspondantes et la présenter de manière claire dans un tableau séparé qui sera placé en tête des curriculum vitae. Seules les qualifications qui sont également mentionnées dans les CV peuvent être indiquées dans cette présentation récapitulative. Les expériences professionnelles doivent être attestées par des références pertinentes dans les CV. Il est conseillé de mentionner une référence explicite pour chaque expérience professionnelle.

Compétences relationnelles (soft skills) des membres de l'équipe

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARI-ZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Outre leurs qualifications techniques, tous les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Démarche orientée partenaires et clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Les compétences générales ne sont pas évaluées.

Présentation du personnel (point 2.11 du schéma d'évaluation)

Cette procédure prévoit une présentation orale du concept et du personnel, puis les compétences du personnel proposé, telles qu'énumérées ci-dessous, sont évaluées et il faut, le cas échéant, adapter la notation de certains des critères de la partie technique et méthodologique qui ont déjà été évalués sur la base de l'offre du soumissionnaire.

Il convient de plus d'évaluer les compétences **du / de la chef-fe d'équipe** et de la **Coordinatrice nationale / du Coordinateur national** dans le cadre de cette présentation du personnel :

- 2.11.1 Compétences professionnelles (connaissances techniques actuelles et spécifiques)
- 2.11.2 Compétences de communication (présentation structurée et convaincante, connaissances linguistiques)
- 2.11.3 Compétences de gestion de projet et de processus
- 2.11.4 sans objet

5. Consignes de calcul

Dans votre offre, veuillez respecter scrupuleusement le cadre estimatif détaillé prescrit dans les présents TdR (nombre d'expert·e·s et de jours d'expert·e·s (JE), budgets indiqués dans le bordereau de prix), car ces éléments font partie de la mise en concurrence et sont nécessaires à l'évaluation d'offres comparables sur la base de critères objectifs. Nous tenons à signaler que seules seront rémunérées les prestations qui ont été commandées par la GIZ et exécutées par la partie contractante et qu'il ne sera pas nécessairement fait appel au nombre total de jours d'expert·e·s proposés.

5.1. Déploiement d'expert·e·s

Le nombre de jours d'expert·e·s correspond à des jours de travail entiers.

Expert·e	JE dans le pays de résidence / en télétravail	Disponibilité de l'expert·e dans le pays	Nombre total de JE	Séjour continu de plus de 3 mois (voir le point 3.3.2 des Conditions générales)	Nombre de vols internationaux

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

		d'intervention ² (en JE)			
Expert·e°1 : Direction d'équipe	135	75	210	non	6
Expert·e°2 :	0	420	420	n/a	0
Expert·e·s°3 :	0	840	840	n/a	0
Expert·e·s 4: Pool 1	10	50	60	non	6
Expert·e·s 5: Pool 2	0	250	250	n/a	0
Expert·e·s 6: Pool 3	0	300	300	n/a	0

5.2. Collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales

Les besoins en collaborateur·rice·s administratif·ive·s nationaux·ales sont les suivants :

- 2 Chauffeurs (H/F) pour **20 mois**
- 2 Agents auxiliaires (H/F) :
 - 1 comptable pour **20 mois**
 - 1 agent gestion de contrats pour **20 mois**
- 1 Assistant·e de bureau (H/F) pour **20 mois** à mi-temps

Merci de proposer des honoraires mensuels dans la feuille de prix.

5.3. Frais de voyage et de déplacement

5.3.1 Aspects de durabilité concernant les voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) générées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez prendre en compte les possibilités de réduction des émissions, par exemple en choisissant la classe de réservation la moins

² Le pays d'intervention peut être le pays de résidence de de l'expert·e

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

émettrice (classe économique), en utilisant des moyens de transport, des compagnies aériennes et des itinéraires de vols plus efficaces en termes d'émissions de CO₂. Pour les trajets courts, il convient de privilégier le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [Fondation Alliance pour le développement et le climat](#) a publié une [liste de normes](#). La GIZ recommande d'utiliser les normes citées.

5.3.2 Prescriptions concernant les frais de voyage et de déplacement

La partie contractante calcule les frais de voyage comme suit :

Les budgets et les quantités indiqués sont fixes et ne peuvent pas être modifiés. Pour les quantités indiquées, merci de proposer un budget dans la feuille de prix.

Poste de frais de voyage	Nombre / quantité / budget
Nombre total de vols internationaux	12 A/R
Nombre total de vols régionaux / nationaux	0
Compensation des émissions de CO ₂ générées par les voyages en avion	1.680,00 euros Un budget non modifiable de compensation des émissions de CO ₂ est prévu et les frais correspondants peuvent être facturés sur présentation de justificatifs.
Frais de transport (calculés pour 20 mois)	16.000,00 euros
Indemnités journalières	400 unités
Indemnités d'hébergement	400 unités
Autres frais de transport (visas, transports aéroport - domicile)	3.300,00 euros

Des frais raisonnables peuvent, sur **présentation de justificatifs**, être facturés jusqu'à concurrence du montant proposé pour les postes suivants :

- Frais de voyage en avion
- Frais de transport
- Autres frais de voyage

Les **indemnités journalières** pour le Mali seront remboursées à hauteur du **forfait** convenu dans le contrat. Le maximum possible figure dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (BMF) relative au remboursement des frais de mission et de déplacement (à consulter dans le document « 7000002294-Travel expenses and travel allowances »)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Pour le Mali, des **indemnités d'hébergement** d'un montant maximum de 141 euros peuvent être prévues dans l'offre. Ce montant correspond au plafond fiscal mentionné dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement.

- Si des indemnités d'hébergement **à concurrence de 75 %** (pourcentage inférieur le cas échéant) **105,75 euros** des plafonds fiscaux mentionnés dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement sont prévues dans l'offre, elles seront remboursées à hauteur du **forfait** convenu dans le contrat.
- Si des indemnités d'hébergement **comprises entre 75 % (pourcentage inférieur le cas échéant) et 100 % (141 euros)** des plafonds fiscaux mentionnés dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement sont prévues dans l'offre, elles seront remboursées à hauteur des **frais appuyés de justificatifs**, à concurrence du montant convenu dans le contrat.

5.4. Biens matériels

Budget au titre des biens matériels : **15.000 euros** pour des matériels informatique et de communication (y compris un appareil satellite)

Le budget, ferme et non modifiable, indiqué ci-dessus est destiné à l'achat des biens matériels figurant dans le tableau ci-après. Le décompte est effectué sur présentation de justificatifs.

Mis à disposition par le porteur de projet (partenaire de projet local) pour la durée du marché	Mis à disposition par la GIZ pour la durée du marché (cf. section 5.5)	Biens matériels à fournir par la partie contractante et à inclure dans son offre de prix
• 02 bureaux meublés	• 02 bureaux meublés • Pool de véhicules	• équipement de bureau • matériel informatique

Budget au titre des biens matériels et équipements : La partie contractante fournit les matériels et équipements énumérés à l'**annexe 3**.

À ce titre, un budget ferme d'un montant de **800.000 euros** est prédéfini dans le bordereau de prix. Les quantités effectives seront déterminées après consultation des bénéficiaires. Le décompte est effectué sur **présentation de justificatifs**.

Le montant indiqué est issu de la planification actuelle du projet et peut être sujet à modification, à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des besoins et des contraintes. Tout achat devra impérativement faire l'objet d'une validation préalable par la GIZ.

5.5. Frais de fonctionnement dans le pays d'intervention

Les forfaits mensuels indiqués constituent des **plafonds fixes**. Le décompte est effectué sur **présentation de justificatifs**.

	Mois	Budget
Frais de fonctionnement du bureau (y compris les loyers des bureaux décrits ci-dessus)	20	2.500 €

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Frais de fonctionnement des véhicules (participation au pool de véhicules GIZ + essence, conf. à la section 3.3.5.3 des CG)	20	2.000 €
---	----	---------

5.6. Ateliers, formations initiales et continues

Budget au titre des ateliers : **200.000 euros**

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini dans le bordereau de prix pour la réalisation d'ateliers. Il comprend les coûts suivants, occasionnés lors de la planification et de la réalisation des ateliers :

- Location de locaux
- Équipement technique
- Services de traduction/interprétation
- Restauration
- Matériel pour les ateliers
- Frais de déplacement des expert·e·s partenaires (subsistances, hébergement, frais de transport)
- Autres frais occasionnés dans le cadre des ateliers

Ce budget n'inclut pas les honoraires d'expert·e·s en lien avec la planification et la réalisation des ateliers, ni les frais de déplacement des expert·e·s de la partie contractante. Ces coûts sont couverts par les sommes correspondant aux jours d'expert·e·s et aux frais de voyage (voir les chapitres 5.1 et 5.3 ci-dessus).

5.7. Subventions locales

La nature des subventions locales est décrite dans le chapitre 2.

Le budget de personnel du contractant prévoit l'engagement à plein temps d'un·e expert·e compétent·e en la matière de subventions (un·e **agent·e gestion de contrats à temps plein pour 20 mois**).

Budget au titre des subventions locales : **500.000 euros**

Les subventions locales sont octroyées sur la base de la convention type pour les subventions locales figurant en annexe et dans le respect des prescriptions des Conditions générales ainsi que du Guide pour les subventions locales annexé aux Conditions générales.

5.8. Frais divers

Budget pour les frais liés à la sécurité des expert·e·s : **100.000 euros**

Ce budget avec **décompte sur présentation de justificatifs** est prévu explicitement pour d'éventuels frais liés à la sécurité des expert·e·s de la partie contractante, tels que des frais d'évacuation, ainsi que des frais ne pouvant être affectés à aucune autre ligne budgétaire.

5.9. Poste de rémunération flexible

Budget au titre de la rémunération flexible : **150.000 euros**

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Le budget ci-dessus, ferme et non modifiable, est prédéfini pour la rémunération flexible dans le bordereau de prix. La rémunération flexible vise à permettre un pilotage souple du marché par le-la responsable du marché de la GIZ. La partie contractante peut recourir à la rémunération flexible dans les conditions énoncées au point 3.6.5.7 des Conditions générales.

6. Exigences relatives au format de l'offre

Le plan de l'offre du soumissionnaire doit reprendre celui des TdR. L'offre doit être facile à lire (en utilisant, par exemple, une police Arial de taille 11 ou supérieure) et être rédigée de manière intelligible. L'offre technique est à établir **en langue française**.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser **40 pages** (hors page de garde, liste des sigles et abréviations, table des matières, brève introduction et CV du/de la consultant-e chargé-e du soutien technique). Les annexes supplémentaires, non exigées, ne seront pas évaluées. Les contenus externes (tels que les liens conduisant à des pages web) ne seront pas non plus pris en compte.

Les curriculum vitae (CV) des personnels proposés conformément au chapitre 0 des TdR doivent être établis au **format européen (EuropeAid)** et ne pas dépasser 5 pages.

Les CV doivent renseigner de manière claire et non équivoque sur le poste qu'a occupé la personne proposée dans les références citées, sur les tâches effectuées ainsi que sur la durée et la période d'intervention. **Les références incluses dans le CV doivent donc contenir les informations suivantes :**

- le nom de l'entreprise/de l'organisation/du projet de référence dans lequel l'expert-e a travaillé ;
- le poste et la/les tâche(s) de l'expert-e dans l'entreprise/l'organisation ou le projet de référence ;
- les résultats du travail ou les produits élaborés par l'expert-e ou la contribution de l'expert-e à l'élaboration de ces résultats et produits le cas échéant (si pertinent) ;
- la durée par année civile de l'engagement de l'expert-e dans l'entreprise/l'organisation/le projet de référence exprimée en jours, semaines ou mois d'expert-e travaillant à plein temps (p. ex. 2019 : 2 mois, 2020 : 10 mois, 2021 : 1 mois) ;
- l'expérience de direction / de management : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. période, nombre de personnes subordonnées sur le plan hiérarchique, budget du projet) ;
- l'expérience professionnelle internationale / dans le pays d'intervention : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. durée effective de l'intervention sur place en jours, semaines ou mois d'expert-e travaillant à plein temps).

Afin de faciliter l'évaluation, nous vous prions de numérotter les références en continu et de n'indiquer que celles qui ont un rapport clairement identifiable avec les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

7. Options ou contrat consécutif

7.1. Option portant sur l'extension du contenu des prestations / la prolongation de la durée du contrat selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)

En appliquant l'option suivante, la GIZ peut donner à la partie contractante un mandat d'extension des prestations ayant fait l'objet de l'appel d'offres. Plus précisément :

Nature et étendue : Il existe la possibilité de poursuivre l'exécution des prestations indiquées au chapitre 2 des présents TdR et/ou d'étendre le marché à des prestations de même type, tout en conservant la nature générale du marché. La durée totale du marché ne doit pas être supérieure à plus de trois fois la durée initiale du contrat et la valeur totale du marché ne doit pas dépasser le double de la valeur initiale.

Condition préalable : Prolongation du projet en cours et/ou augmentation de son enveloppe ou encore attribution du projet consécutif par le commettant/client de la GIZ et/ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action.

7.2. Option portant sur l'achat de biens matériels selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)

- sans objet -

7.3. Marché consécutif selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics (VgV)

La GIZ se réserve le droit d'attribuer un marché consécutif à la partie contractante dans le cadre d'une procédure négociée sans mise en concurrence préalable selon l'article 14, paragraphe 4, alinéa 9 du décret sur la passation de marchés publics [VgV], en vue d'acheter des prestations de même nature.

Étendue des éventuelles prestations : La durée du marché consécutif ne doit pas dépasser le double de la durée initiale du contrat et sa valeur ne pas dépasser le double de la valeur initiale du contrat.

Condition : attribution de la phase consécutive à la GIZ par son commettant/client ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action. L'attribution du contrat consécutif doit intervenir dans un délai de trois ans après la conclusion du contrat initial.

Le contrat consécutif objet du chapitre 7.3 n'entre en ligne de compte que comme alternative à l'option exposée au chapitre 7.1.

8. Annexes

- Annexe 1 : Cadre logique (comme inclus dans la *Description de l'Action* du PAD-SAD-M, document annexé à la Convention de Contribution signée par l'Union européenne et la GIZ)
- Annexe 2 : Présentation de l'Axe 2 du PADSAD-M : Projet global TES
- Annexe 3 : Liste indicative des biens et équipements à acheter

Prestation objet de l'appel d'offres :

Numéro de contrat :

Annexe 1 : Cadre logique du PADSAD-M

Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (2025)	Valeurs cibles (2028)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général (Impact) Aider le gouvernement du Mali à éradiquer la pauvreté et à renforcer la résilience des populations vulnérables, à faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle de manière durable, à promouvoir une croissance durable et inclusive et à consolider et améliorer la gouvernance démocratique et économique.	Indicateur 1 Objectif général Part de la population qui vit sous le seuil national de pauvreté	Niveau national : 44,6% (2024)	43,6% (taux de réduction annuelle de 0,37%)	Source : INSTAT (Rapports Annuels EMOP)	Aucune hypothèse à ce niveau
	Indicateur 2 Objectif général Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou sévère (% de ménages selon l'échelle d'expérience de l'insécurité alimentaire (FIES) au niveau national	19,9% (2021)	15,92% (une réduction de 20% de la valeur de base)	Source : INSTAT (Enquêtes Harmonisées des Conditions de Vie des Ménages : EH-CVM)	
	Indicateur 3 Objectif général	7,9% (2024)	8,9% (un ajustement de 0.95 point de la valeur de base)	Source : INSTAT ; le taux de croissance annuel du PIB dont le secteur primaire	

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

	Taux de croissance réel annuel de la valeur ajoutée du secteur primaire au Mali				
Objectif spécifique (Effet) Promouvoir une transformation durable et inclusive des systèmes alimentaires au Mali par une transition agroécologique intégrant de manière cohérente les dimensions nutrition, genre et production agricole respectueuse des ressources.	Indicateur 1 Objectif spécifique Nombre des producteurs en tant qu'acteurs clés du système alimentaire qui produisent d'une manière agroécologiquement durable ^[1] dans la zone d'intervention dans l'Office du Niger	Total : X personnes, dont X femmes X jeunes	Total : X personnes, dont X femmes X jeunes (Augmentation par 60%)	Système S&E du projet (basé sur enquêtes annuelles, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base.</i>	– La situation sécuritaire permet toujours de mener au moins des activités dans la zone d'intervention (surtout dans l'Office du Niger) – Absence d'événements climatiques extraordinaires (sécheresses, inondations, températures très élevées), d'invasions de locustes et de maladies phytosanitaires épidémiques
	Indicateur 2 Objectif spécifique Nombre de personnes dans la zone d'intervention dans l'Office du Niger ayant une diversité alimentaire minimale ((≥5 groupes d'aliments sur 10 ^[2] au cours des dernières 24 heures))	Total : X personnes, dont X femmes X jeunes	Total : X personnes, dont X femmes X jeunes (Augmentation par 60%)	Système S&E du projet (basé sur enquêtes annuelles, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base.</i>	
	Indicateur 3 Objectif spécifique	0 femmes	X femmes (Correspondant à 65% des femmes)	Système S&E du projet (basé sur enquêtes annuelles, rapport de	

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

	Nombre de femmes activement engagées à différents niveaux (local, régional, national) dans l'Initiative de transformation soutenue, qui démontrent, à travers des témoignages et des études de cas, comment cette Initiative les a autonomisées.		activement engagées dans l'initiative de transformation)	prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base.</i>	
Résultat 1 La marge brute et le chiffre d'affaires des produits issus de la riziculture agroécologique ont augmentés	Indicateur de résultat 1.1 Marge brute du riz a) Riz paddy (FCFA/kg) b) Riz étuvé (FCFA/kg) c) Riz décortiqué (FCFA/kg)	a) X b) X c) X	a) X (augmentation par 30%) b) X (augmentation par 35%) c) X (augmentation par 35%)	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base.</i>	– La situation sécuritaire permet toujours de mener au moins des activités dans la zone d'intervention (surtout dans l'Office du Niger) – Absence d'événements climatiques extraordinaires (sécheresses, inondations, températures très élevées), d'invasions de locustes et de maladies phytosanitaires épidémiques. – Les OP, OPA, unités de transformation, etc., restent engagées
	Indicateur de résultat 1.2 Chiffre d'affaires moyen annuel par CVA riz a) Riz paddy (FCFA/kg) b) Riz étuvé (FCFA/kg) c) Riz décortiqué (FCFA/kg)	a) X b) X c) X	a) X (augmentation par 20%) b) X (augmentation par 20%) c) X (augmentation par 20%)		

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Sous-Résultat 1.1 La productivité et la qualité du riz paddy ont augmenté	Indicateur de sous-résultat 1.1.1 Rendement moyen du riz paddy par campagne agricole dans la zone d'intervention (t/ha)	X t/ha	X t/ha (augmentation par 30%)	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base.</i>
	Indicateur de sous-résultat 1.1.2 Taux d'humidité (%) du riz paddy	X%	X% (diminution par 30%)	
	Indicateur de sous-résultat 1.1.3 Taux d'impureté (%) du riz paddy	X%	X% (diminution par 40%)	
Sous-Résultat 1.2 Les capacités entrepreneuriales des acteurs de la CVA riz sont renforcées	Indicateur de sous-résultat 1.2.1 Nombre de personnes formées et accompagnées en entrepreneuriat agricole dans le cadre de la riziculture	Total : 0 personnes, dont : 0 femmes 0 jeunes	Total : X personnes, dont : X femmes X jeunes	Système S&E du projet (basé sur rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeur cible à spécifier dans l'étude de base.</i>
Sous-Résultat 1.3 La productivité des équipements des petites unités de transformation et la qualité	Indicateur de sous-résultat 1.3.1 Taux d'usinage des équipements (en termes de	a) X% b) X%	a) X% (augmentation par 10%)	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

du riz provenant de ces unités se sont améliorées.	volumes transformés par an) a) Étuveuses b) Décortiqueuses		b) X% (augmentation par 10%)	prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base.</i>
	Indicateur de sous-résultat 1.3.2 Taux de brisures a) Riz étuvé b) Riz décortiqué	a) X% b) X%	a) X% (diminution par 50%) b) X% (diminution par 50%)	
	Indicateur de sous-résultat 1.3.3 Taux d'impureté a) Riz étuvé b) Riz décortiqué	a) X% b) X%	a) X% (diminution par 60%) b) X% (diminution par 75%)	
Sous-Résultat 1.4 Les acteurs de la CVA riz ont amélioré la commercialisation de leurs produits	Indicateur de sous-résultat 1.4.1 Quantité annuelle commercialisée sur la base d'une relation d'affaires formelle ou informelle (ent) a) Riz paddy b) Riz étuvé c) Riz décortiqué	a) X t b) X t c) X t	a) X t (augmentation par 35%) b) X t (augmentation par 30%) c) X t (augmentation par 30%)	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base.</i>
Activités du Résultat 1 : • Installation de CEP				

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

- Fournitures aux CEP et aux OP en intrants et petits matériels agricoles, moyens de transport aux marchés (moto-tricycles), équipement de transformation (kits 180 pour étuvage), kits pour décorticage
- Mise en contact des OP avec agro-dealers pour approvisionnement en intrants en groupe
- Formations / renforcement de capacités en
 - a) gestion, maintenance et entretien des AHA (réseau tertiaire),
 - b) bonnes pratiques de production agroécologique (rotation de cultures et intégration de légumineuses et fourragères, réduction de pesticides, utilisation/production de biofertilisants et biopesticides), SRI, etc.),
 - c) bonnes pratiques d'étuvage et de décorticage, utilisation d'équipement de transformation y compris kits 180,
 - d) entrepreneuriat agricole (éducation financière, gestion d'entreprise, approche AVEC, accès aux finances/au crédit boutique, mise en contact avec institutions de microfinance, agriculture contractuelle, agriculture orientée sur le marché, utilisation de systèmes d'informations de marché, par exemple aussi sous forme de *farmer business school* / école d'entrepreneuriat agricole, etc.)
- Appui à la conservation : visites d'échanges pour appliquer les bonnes pratiques de conservation des meilleures cases de conservation
- Inventaire de points de vente de produits agroécologique (producteurs : intrants ; consommateurs : produits de consommation)
- Pour les OPA : formations, par ex. dans en production agroécologique de semences à travers des fermes agricoles modèles ; redynamisation pour l'agriculture contractuelle
- Études ponctuelles (études de marchés), systèmes d'information de marchés
- Campagnes de sensibilisation et d'information (effets environnementaux de la riziculture et mesures de mitigation, etc.)

Résultat 2 Les sources de revenus des exploitations agricoles familiales issues de productions agroécologiques sont diversifiées	Indicateur de résultat 2.1 Marge brute des produits maraichers (en FCFA/kg) a) échalote b) tomate c) gombo d) oignon e) pomme de terre	a) X b) X c) X d) X e) X	a) X (augmentation par 20%) b) X (augmentation par 20%) c) X (augmentation par 20%) d) X (augmentation par 20%) e) X (augmentation par 20%)	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) ; fréquence : annuelle <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base</i>	– La situation sécuritaire permet toujours de mener au moins des activités gérées par distance dans la zone d'intervention (surtout dans l'Office du Niger) – Absence d'événements climatiques extraordinaires (sécheresses, inondations, températures très élevées), d'invasions de locustes et de maladies phytosanitaires épidémiques
	Indicateur de résultat 2.2	a) X			

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

	Chiffre d'affaires des produits maraichers par campagne agricole (en FCFA) a) échalote b) tomate c) gombo d) oignon e) pomme de terre	b) X c) X d) X e) X	a) X (augmentation par 20%) b) X (augmentation par 20%) c) X (augmentation par 20%) d) X (augmentation par 20%) e) X (augmentation par 20%)	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) ; fréquence : annuelle <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base</i>	– Les OP, OPA, unités de transformation, etc., restent engagées
	Indicateur de résultat 2.3 Superficie des nouvelles plantations de fourrage (niébé et/ou bourgou) ou de spéculations à haute valeur nutritionnelle (ha)	0	20	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) ; fréquence : annuelle Spéculations à haute valeur nutritionnelle sont p.ex. légumineuses, légumes à feuilles, etc.	
Sous-Résultat 2.1 La production maraîchère agroécologique est promue au sein des exploitations agricoles familiales	Indicateur de sous-résultat 2.1.1 Production maraîchère (en t) par campagne agricole a) échalote	a) X t b) X t c) X t d) X t e) X t	a) X t b) X t c) X t d) X t e) X t	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou ser-	

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

	b) tomate c) gombo d) oignon e) pomme de terre		(augmentation par 20% pour a) – e))	vices de l'Office du Niger, etc.) ; fréquence : annuelle <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base</i>
Sous-Résultat 2.2 La commercialisation du maraichage issu de la production agroécologique est promue.	Indicateur de sous-résultat 2.2.1 Volume de la production maraichère commercialisée par campagne (en t) a) échalote b) tomate c) gombo d) oignon e) pomme de terre	a) X t b) X t c) X t d) X t e) X t	a) X t b) X t c) X t d) X t e) X t (augmentation par 10% pour a) – e))	Système S&E du projet (basé sur bilans de campagnes, rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) ; fréquence : annuelle <i>Valeurs de base et cibles à spécifier dans l'étude de base</i>
	Indicateur de sous-résultat 2.2.2 Nombre de personnes formées et accompagnées en entrepreneuriat agricole dans le cadre du maraichage	Total : 0 personnes, dont : 0 femmes 0 jeunes	Total : X personnes, dont : X femmes X jeunes	Système S&E du projet (basé sur rapport de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeur cible à spécifier dans l'étude de base.</i>
	Sous-Résultat 2.3 Des mesures de gestion des ressources naturelles généré-	Indicateur de sous-résultat 2.3.1 	Total : 0 personnes, dont : 0 femmes	Système S&E du projet (basé sur rapport de prestataires et/ou

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

ratrices de revenus sont pratiquées par les exploitations agricoles familiales	Nombre de personnes formées et accompagnées en production et/ou commercialisation de nouvelles cultures (légumineuses, fourrages, spéculations à haute valeur nutritionnelle)	0 jeunes	X jeunes	services de l'Office du Niger, etc.) <i>Valeur cible à spécifier dans l'étude de base.</i>	
Activités du Résultat 2 : • Installation de CEP • Fournitures aux CEP et aux OP en intrants et petits matériels agricoles, moyens de transport aux marchés (moto-tricycles), équipement de transformation (séchoirs solaires, etc.) • Mise en contact des OP avec agro-dealers pour approvisionnement en intrants en groupe • Formations / renforcement de capacités en a) gestion, maintenance et entretien des AHA (réseau tertiaire), b) bonnes pratiques de production agroécologique (rotation de cultures et intégration de légumineuses et fourragères, réduction de pesticides, utilisation/production de biofertilisants et biopesticides), SRI, etc.), c) bonnes pratiques de transformation de maraichage d) entrepreneuriat agricole (éducation financière, gestion d'entreprise, approche AVEC, accès aux finances/au crédit boutique, mise en contact avec institutions de micro-finance, agriculture contractuelle, agriculture orientée sur le marché, utilisation de systèmes d'informations de marché, par exemple aussi sous forme de <i>farmer business school</i> / école d'entrepreneuriat agricole, etc.) • Appui à la conservation (renforcement des capacités, visites d'échange) • Inventaire de points de vente de produits agroécologique (producteurs : intrants ; consommateurs : produits de consommation) • Pour les OPA : formations, par ex. dans en production agroécologique de semences à travers des fermes agricoles modèles ; redynamisation pour l'agriculture contractuelle • Études ponctuelles (études de marchés), systèmes d'information de marchés • Campagnes de sensibilisation et d'information (effets environnementaux de la riziculture et mesures de mitigation, etc.)					
Résultat 3	Indicateur de résultat 3.1			Système de S&E du projet : documentation	– L'Initiative de transformation sollicite les services

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Ni-ger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Basé sur une stratégie, vision et planification régulière, l'Initiative de transformation s'est engagée pour des contributions à la réalisation de la vision et a diffusé son agenda avec succès.	Nombre de documents écrits qui déclinent les objectifs et la stratégie de l'Initiative de transformation soutenue	0	1	des ateliers stratégiques des acteurs de l'Initiative de transformation visant à développer des objectifs communs et une stratégie commune, dépôt des documents relatifs aux objectifs et à la stratégie dans des versions actualisées au cours du projet, collecte continue des données après la réalisation des ateliers.	de conseil du projet dans la mesure prévue.
	Indicateur de résultat 3.2 Des décisions trimestrielles concernant le développement de l'Initiative de transformation sont prises par l'Initiative soutenue (y compris les questions de genre)	0	8 (4 in 2026, 4 in 2027)	Système de S&E du projet : documentation des décisions trimestrielles prises lors des réunions de réflexion des acteurs de l'Initiative de transformation, y compris documentation des thèmes liés au genre discutés et des conditions contextuelles, par exemple sous forme de point à l'ordre du jour.	

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Ni-ger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

			Collecte des données : effectuée après la tenue des réunions de réflexion.
Indicateur de résultat 3.3 Un document disponible qui présente la vision commune de la transformation ^[3] de l'Initiative de transformation soutenue, élaborée en impliquant les groupes d'acteurs nécessaires	0	1	Système de S&E du projet (documentation de la vision de transformation et évaluation des groupes d'acteurs participant à son élaboration). Les groupes d'acteurs nécessaires sont définis par l'Initiative de transformation lors de la phase de lancement. Collecte des données : effectuée en continu après la création du document.
Indicateur de résultat 3.4 Document disponible, qui présente les contributions ^[4] à la réalisation de la vision commune de 80% des acteurs nécessaires dans le cadre de	0	1	Système de S&E du projet, dépôt du document commun qui consigne les contributions (comme déclarations d'intention) des acteurs. Collecte des données : effectuée en continu

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Ni-ger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

l'Initiative de transforma- tion soutenue			après l'élaboration du document.
Indicateur de résultat 3.5 Nombre d'activités à large portée ^[5] réalisées par l'Initiative de transfor- mation visant à communi- quer son agenda de transformation.	0	5	Système de S&E du projet, documentation des activités de com- munication et archi- vage des produits de communication et de leur portée (pour prou- ver le succès) Collecte de données : effectuée en continu après la fin des diffé- rentes activités.

Activités pour le Résultat 3 :

- Animation du diagnostic de base sur l'état d'avancement de l'Initiative de transformation et les besoins de développement
- Conseil en matière de processus pour le développement de l'Initiative de transformation, y compris l'implication d'autres acteurs (développement organisationnel)
- Organisation de formations et d'échanges pour les acteurs réunis dans l'Initiative de transformation sur les approches et les méthodes de change-ment transformateur afin d'améliorer les compétences en matière de transformation
- Conseil technique et conseil en matière de processus sur les mécanismes de gouvernance de l'Initiative de transformation
- Conseil technique et conseil en matière de processus sur les opportunités d'approches transformatrices en matière de genre et d'autres thèmes connexes pertinents dans le contexte (par exemple, la nutrition, l'agroécologie, le changement climatique) dans l'Initiative de transformation
- Mise à disposition de forums et de capacités de modération pour les processus de dialogue
- Conseil technique et conseil en matière de processus pour le développement de visions de transformation écologiquement et socialement robustes
- Conseil technique et conseil en matière de processus sur les leviers centraux et les contributions nécessaires de tous les acteurs concernés pour la réalisation de la vision

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

- Permettre aux acteurs de l'Initiative de transformation d'accéder à l'expertise de la GIZ et d'autres détenteurs de connaissances dans les domaines de la transformation des systèmes agricoles et alimentaires et des processus de transformation
- Conseil aux acteurs de l'Initiative de transformation pour le développement et la mise en œuvre de stratégies et de formats de communication visant le changement social et comportemental
- Conseil spécialisé aux acteurs de l'Initiative de transformation pour l'élaboration de produits de communication et la mise en œuvre de campagnes, mise à disposition de financements pour les produits de communication et les campagnes
- Organisation de formations pour les acteurs de l'Initiative de transformation sur le lobbying et le plaidoyer (communication politique stratégique) dans les processus de transformation

Résultat 4 Des solutions innovantes dans les niches agroécologiques sensibles à une alimentation plus saine pour toutes et tous, à tout moment, dans les limites de la planète développées par l'Initiative de transformation dans la zone d'intervention de l'Office du Niger et ailleurs avec leur efficacité analysée pour permettre leur diffusion.	Indicateur de résultat 4.1 Nombre de solutions innovantes testées et évaluées dans la zone d'intervention de l'Office du Niger et ailleurs	0	4	Système S&E du projet (documentation des solutions innovantes testées basée sur les rapports de prestataires et/ou services de l'Office du Niger, etc.) ; fréquence : annuelle	– La situation sécuritaire permet de réaliser des tests des solutions innovantes dans la zone de l'Office du Niger. – Suffisamment de solutions innovantes sont identifiées, testées et évaluées avec un résultat positif pour pouvoir être capitalisées.
	Indicateur de résultat 4.2 Nombre de solutions probantes capitalisées afin d'en tirer les enseignements et de faciliter leur diffusion à plus grande échelle.	0	3	Système S&E du projet (documentation des solutions innovantes probantes prêtes à la diffusion ; fréquence : annuelle	

Activités pour le Résultat 4 :

- Développement des innovations agroécologiques sensible à une alimentation plus saine pour toutes et tous, à tout moment, dans les limites de la planète en tenant compte du genre
- Réalisation des projets pilotes dans la zone d'intervention de l'Office du Niger et ailleurs

Prestation objet de l'appel d'offres : Continuation du PARIZON dans la zone de l'Office du Niger (mise en œuvre des résultats 1 et 2)

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

- Évaluation des projets pilotes et de leurs enseignements
- Élaborer un ou plusieurs documents de capitalisation des solutions innovatives testées et solutions probantes prêt pour la diffusion

^[1] Définition pour mode de production agroécologique : L'application est considérée comme réalisée si au moins quatre des éléments / principes suivants d'une gestion respectueuse de l'environnement et de l'agroécologie sont pratiqués, tels que : 1. l'utilisation accrue de cultures améliorant la qualité du sol ; 2. une gestion plus efficace de l'eau ; 3. la diversification (culture de légumes en saison sèche par irrigation) ; 4. l'adaptation de la gestion des plantes (variétés adaptées avec une période de végétation courte) ; 5. la permaculture ; 6. la protection biologique des plantes ; 7. la fertilisation organique plutôt que minérale.

^[2] Cet indicateur correspond au MDD-W (Minimum Dietary Diversity for Women), avec les 10 groupes d'aliments suivants : 1) céréales, racines et tubercules blancs, 2) légumineuses (haricots, pois, lentilles), 3) noix et graines, 4) produits laitiers, 5) viandes, volailles et abats, 6) poissons et fruits de mer, 7) œufs, 8) légumes riches en vitamine A, 9) autres légumes, 10) fruits autres que ceux riches en vitamine A.

^[3] Une vision de la transformation est une représentation de l'état qui doit être atteint à l'issue d'un processus de transformation. Elle indique la direction dans laquelle les systèmes agro-alimentaires doivent évoluer.

^[4] Les contributions des acteurs nécessaires sont définies comme des déclarations d'intention de groupes d'acteurs sur la base d'une compréhension commune de la transformation visée et des contributions que les groupes d'acteurs impliqués doivent apporter pour que la transformation soit couronnée de succès.

^[5] Sont considérées comme des activités de communication à large portée, par exemple, les campagnes, les comptes sur les réseaux sociaux, les clips YouTube, les formations continues pour les journalistes, communiqués et conférences de presse, tracts, lettres d'information, brochures, interviews pour les médias, programmes radio, webinaires destinés au grand public, conférences et contributions lors d'événements, événements dans les écoles et les universités, auditions parlementaires, ainsi que des *Policy Briefs*, qui s'inscrivent dans la stratégie de communication de l'Initiative de la transformation.

Annexe 2 : Présentation de l'Axe 2 du PADSAD-M : Projet global TES et mesure du pays Mali

1. Le projet global TES

Le Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Économique et du Développement (BMZ) de l'Allemagne s'engage activement depuis des années dans la transformation des systèmes alimentaires. Ceci se fait entre autres à travers le projet global « Transformation des systèmes alimentaires, TES », qui est mis en œuvre par la GIZ depuis 2023.

Les processus de transformation nécessitent de nouvelles formes de collaboration. Dans le cadre de processus multi-acteurs, les acteurs concernés développent, testent, apprennent, adaptent et diffusent ensemble des solutions.

Le nombre des initiatives transformatives locales, nationales, régionales et internationales avec des idées et des agendas de transformation innovants augmente. Les initiatives de transformation (IT) sont des regroupements d'acteurs multiples qui rassemblent les ressources nécessaires et élaborent des visions et des solutions communes.

Cependant, ils ne sont pas suffisamment en mesure de promouvoir efficacement une transformation globale des systèmes alimentaires et d'adapter leur approche. C'est pourquoi le projet renforce certaines initiatives de transformation locales, nationales, régionales et internationales qui visent à transformer les systèmes alimentaires en vue d'une alimentation plus saine pour toutes et tous, à tout moment, dans le cadre des limites de la planète.

La collaboration et la promotion des IT se font de la manière suivante :

- Gouvernance : soutien sous forme de conseils et d'accompagnement pour développer les compétences nécessaires, optimiser les processus et élaborer des stratégies.
- Conception commune de l'avenir : échanges réunissant les parties prenantes nécessaires afin d'élaborer des visions et des solutions pour la transformation.
- Mobilisation politique et sociale : mettre à la disposition du public des approches et des solutions pour la transformation des systèmes alimentaires afin de susciter une mobilisation politique et sociale en faveur du changement.

Les principes suivants sont déterminants à cet égard :

- Implication de multiples acteurs qui rassemblent les ressources nécessaires pour élaborer des visions et des solutions communes.
- Orientation vers la demande : les partenaires mènent le processus.
- Le chemin est le but : les objectifs de transformation se développent au cours de la mise en œuvre.
- Accent particulier sur les femmes en tant qu'agents de changement.

L'approche du projet global se distingue par les caractéristiques suivantes :

- Développer des visions de transformation et des solutions adaptées aux pays et aux contextes.
- Échange Sud-Sud : apprentissage commun, échange d'expériences et développement de différentes approches.
- Relier les IT mondiales et nationales, créer des synergies et en faire plus ensemble.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Les partenaires peuvent intégrer et valoriser les expériences des IT locales, régionales et nationales dans les processus mondiaux (par ex. UNFSS, COPs).

Le rôle des innovations dans le projet global TES

La compréhension fondamentale de la nécessité de transformer les « systèmes agroalimentaires » s'oppose aux structures, aux déséquilibres de pouvoir, aux intérêts des acteurs influents et, souvent, au manque de volonté politique et de capacité d'organisation. La transformation est un domaine complexe, marqué par des intérêts et des valeurs multiples, voire contradictoires. Les objectifs et les leviers de transformation doivent donc être négociés et mis en œuvre dans le cadre de processus complexes et avec la participation de nombreux groupes d'acteurs.

En ce qui concerne les systèmes alimentaires, les notions de niches, de régimes et de paysages, issues de la recherche sur la transition et de l'approche *Multi-Level-Perspective* (MLP), permettent d'analyser les transformations systémiques. Les niches représentent des espaces d'expérimentation et d'innovation où de nouvelles pratiques ou technologies peuvent se développer à l'abri du système dominant. Par exemple, des projets pilotes d'agriculture agroécologique offrent un terrain pour tester des approches transformatrices. Les régimes, en revanche, désignent le système dominant avec ses structures et normes établies, comme la prépondérance des grandes chaînes de supermarchés ou des politiques de subventions agricoles. Ces régimes, souvent résistants au changement, constituent le statu quo. Enfin, les paysages font référence au contexte global, comprenant des tendances sociétales ou environnementales comme le changement climatique ou l'évolution des préférences des consommatrices et consommateurs. Ces paysages exercent une pression sur les régimes et peuvent favoriser l'émergence de niches. L'interaction entre ces niveaux est essentielle : les innovations développées dans les niches peuvent influencer les régimes lorsque la pression du paysage s'intensifie, facilitant ainsi de transformations durables dans les systèmes alimentaires.

2. La mesure du pays (Mali) du projet global

Une transformation profonde des systèmes agroalimentaires actuels au Mali est nécessaire afin de produire et de rendre disponible une alimentation plus diversifiée, plus saine et en quantité suffisante, tout en préservant les ressources naturelles. Un partenariat entre PARI-ZON et TES Mali offre la possibilité d'aborder ces défis ensemble, en exploitant les complémentarités et les synergies possibles. Ce partenariat est reflété dans le « Projet d'appui au développement des systèmes alimentaires durables et résilients au Mali (PADSAD-M) ».

Afin de mieux comprendre les systèmes agroalimentaires dans leur complexité et de développer, en collaboration avec les acteurs concernés, des visions pour la transformation des systèmes agroalimentaires et des solutions potentielles, une phase de démarrage neuf mois a été inclus dans le PADSAD-M (février à octobre 2025). L'approche ouverte du programme global TES permet aux différents partenaires du projet de développer et de formuler leurs propres solutions.

Le soutien du PADSAD-M se concentre sur des activités visant à renforcer les capacités des partenaires dans le domaine du leadership, de la transformation des systèmes alimentaires, la mise en réseau, de l'apprentissage commun avec les partenaires ainsi que l'appui aux acteurs pour la mise en œuvre effective de solutions éprouvées ou, qui doivent encore être formulées et testées par le biais de projets pilotes, favorables à la transformation des systèmes alimentaires et leurs mises à l'échelle.

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

En conséquence, les résultats 3 et 4 du PADSAD-M, fondés sur le concept TES, portent sur la mise en place de l'initiative de transformation au Mali, ainsi que sur l'élaboration conjointe d'une vision, d'une stratégie et d'approches pour la transformation des systèmes alimentaires avec de multiples acteurs. Ils incluent le renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre de solutions innovatrices éprouvées ou à tester par des projets pilotes, notamment dans la zone de l'Office du Niger, afin de favoriser la transformation des systèmes alimentaires et leur mise à l'échelle, tout en renforçant l'intérêt des acteurs pour la nutrition, le genre et les systèmes de production agroécologiques.

Résultats 3 et 4 et domaines d'activités y liés

Résultat 3 : Basé sur une stratégie, vision et planification régulière, l'Initiative de transformation s'est engagée pour des contributions à la réalisation de la vision et a diffusé son agenda avec succès.

Le résultat 3 concerne le renforcement organisationnel des IT et vise à bien les positionner pour faire avancer les processus de transformation des systèmes agricoles et alimentaires. Parmi les facteurs de réussite à remplir pour cela figurent (i) une vision commune aux acteurs initiatives de la transformation ambitionnée (articulation des objectifs et des stratégies), (ii) un suivi commun des résultats, (iii) des compétences en matière de leadership et d'action ainsi qu'un (iv) réseau d'acteurs de soutien.

Le résultat 3 se focalise sur la vision d'avenir et des solutions innovatives : dans le cadre de ce résultat, le projet aide l'IT à développer une vision commune de la transformation et des solutions avec les acteurs nécessaires. L'hypothèse d'impact est que divers formats d'échange ainsi que des suggestions, les retours d'information et la prise en compte des intérêts d'autres acteurs conduisent à l'élaboration de visions de transformation et de solutions innovantes. L'IT intègre les enseignements tirés des formats d'échange dans le développement et la réflexion sur leurs objectifs et leurs stratégies. Ce résultat couvre également la mobilisation politique et sociale ainsi que, entre autres, la réalisation et diffusion de solutions innovantes : l'IT est aidé à diffuser son programme et à mobiliser le soutien politique et social. À la suite d'une meilleure perception publique des programmes de transformation, un débat public encore plus large est favorisé, ce qui crée ainsi les conditions nécessaires à l'acceptation sociale de changements plus fondamentaux.

Résultat 4 : Des solutions innovantes dans les niches agroécologiques sensibles à une alimentation plus saine pour toutes et tous, à tout moment, dans les limites de la planète développées par l'Initiative de transformation dans la zone d'intervention de l'Office du Niger et ailleurs avec leur efficacité analysée pour permettre leur diffusion.

Dans le cadre de ce résultat, des visions et solutions innovatives développées par l'IT sont testées sous forme de projets pilotes. Par la suite, il sera possible de démontrer l'efficacité et la pertinence des solutions de transformation des systèmes agroalimentaires pour permettre la mise à l'échelle des solutions réussies. Cela concernera aussi des innovations dans des niches agroécologiques dans la zone d'intervention du PADSAD-M en zone de l'Office du Niger, telles que la création de liens entre productions agroécologiques diversifiées et habitudes alimentaires des familles dans les exploitations soutenues, constituant ainsi le trait d'union entre les activités de l'Action pour la continuation du PARIZON (axe 1) et les activités dans le cadre du projet global TES (axe 2).

Groupe cible et zone d'intervention

Numéro d'appel d'offres : 7000002294

Concernant les résultats de l'Axe 2, les bénéficiaires directs se trouvent dans la société civile, les communautés locales, les ONG, les institutions gouvernementales, les entreprises et les communautés rurales, notamment les petites exploitantes et petits exploitants, les enfants, les jeunes et les femmes, ainsi que les personnes déplacées internes et des réfugiés dans les régions du sud du Mali (y compris les zones de l'Office du Niger et le niveau national (Bamako)). Indirectement, le PADSAD-M, dans le cadre des résultats 3 et 4, cible l'ensemble de la population malienne vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique et/ou aigue.

Les organisations suivantes ont participé à la première réunion de l'initiative : Cellule de Coordination de la Nutrition au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (CCN), Direction nationale de l'agriculture (DNA), Conseil national des organisations paysannes (CNOP), Fédération nationale des femmes rurales (FENAFER) et Fédération nationale des jeunes ruraux (FENAJER), Réseau SUN (Scaling Up Nutrition Movement), Voice4Thought, Réseau Solidaire en Agroécologie Paysanne et Citoyenne (RESAPAC), et Centre Ciwara. Un groupe noyau de quatre à cinq structures, travaillant régulièrement ensemble, s'est constitué et joue le rôle du vecteur pour l'initiative de transformation.

En général, le groupe cible indirect est constitué de toutes les personnes souffrantes ou à risque de malnutrition ou de sous-alimentation.

Les intermédiaires sont des professionnels et des responsables d'institutions et de structures partenaires gouvernementales, semi-gouvernementales et non gouvernementales. D'autres intermédiaires sont les prestataires de services publics et privés, les institutions de recherche et des organisations de la société civile. Les intermédiaires doivent avoir la volonté et le potentiel d'initier, de mettre en œuvre, de refléter et de communiquer des changements transformateurs.

Des institutions de plaidoyer qui défendent la cause des femmes et des jeunes ruraux comme la Fédération Nationale des Femmes Rurales (FENAFER), la Fédération Nationale des Jeunes Ruraux (FENAJER) ou la Coordination Nationale des Organisation Paysannes (CNOP), ayant participé déjà à l'atelier de démarrage de l'Action, pourront être adressées comme des intermédiaires.

Finalement, l'échange avec des instituts de recherche agronomique, tels que l'IER, constitue un pilier important de l'Action afin de garantir le respect des normes et standards de qualité en vigueur et de prendre en compte les tendances innovantes.